

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Pouvoir Politique – Société Civile : Complémentarité, subsidiarité ou tremplin ?

RAPPORT FINALE

Les 3 et 4 mai 2017, acteurs politiques, représentants de la société civile et enseignants-chercheurs se sont réunis sur l'initiative de Konrad-Adenauer-Stiftung pour réfléchir et débattre sur le thème «Pouvoir politique et société civile : Complémentarité, subsidiarité ou tremplin ? ».

Il s'est agi de définir le rôle que la société civile et les partis politiques doivent jouer au Mali, et les défis auxquels ils font face dans le contexte de crise que vit le pays depuis 2012. Les échanges ont permis, d'abord de comprendre les notions de société civile et de parti politique, ensuite de situer chaque entité dans son rôle, de définir les types de rapport qui peuvent exister entre elles, et enfin de tracer les frontières qu'aucun d'eux ne doit franchir. Il en est ressorti que la société civile et les partis politiques sont deux entités distinctes mais complémentaires.



Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

Contenu

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

I. Introduction (p.3-4)

II. Les communications et synthèses de débats (p.5-56)

A. Premier Panel : Questions et défis

1. Etat des lieux des organisations de la société civile au Mali : dynamique, défis et champs d'implications (p.5-11)
2. Cartographie des partis politiques au Mali : structuration, défis et perspectives dans le contexte post-crise (p. 12-19)

B. Deuxième Panel : Articulations et contributions

1. Pouvoir politique, société civile : complémentarité, subsidiarité, défis et perspectives (p. 20-25)
2. Penser agir pour une nouvelle citoyenneté démocratique et une meilleure gouvernance politique (p. 26-30)

C. Synthèse des débats en plénière (p. 31-35)

1. Débat sur la société civile (p. 31-32)
2. Débat sur les partis politiques (p. 32-34)
3. Débat sur les rapports entre la société civile et les partis politiques (p. 34-35)

D. Ateliers de travail

1. « Les agendas de la société civile et des partis politiques dans un régime constitutionnel en crise : rôles respectifs, rôles conjoints, problèmes prioritaires et limites de leurs actions », ensuite synthèse de débat (p. 36-40)
2. « Architecture et dynamique des partis politiques ou des tendances politiques au Mali », ensuite synthèse de débat (p. 41-51)
3. « L'architecture et dynamiques des OSC au Mali : les différents types d'OSC, les points forts et les points faibles depuis la crise de 2012, l'avenir des OSC (champ d'actions et recommandations) », ensuite synthèse de débat (p. 52-56)

III. Conclusion (p. 57)

IV. Recommandations (p. 57)

MALICHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali**I. Introduction**

Les systèmes politiques des deux premières Républiques et le régime d'exception du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) n'ont pas favorisé l'éclosion des partis politiques et des organisations de la société civile. C'est la révolution de mars 1991 et l'avènement du multipartiste qui ont permis l'essor de la société civile et des partis politiques. La troisième République a créé un environnement politique et économique confortable à l'émergence des organisations de la société civile. Diverses initiatives ont été menées dans ce sens, parmi lesquelles la mise en place d'un Conseil National de la Société Civile, d'un Forum des OSC, de plusieurs espaces de dialogue et de travail avec les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec le gouvernement. Des espaces de délibération et de mutualisation des expériences ont vu le jour dans l'esprit de créer une synergie entre tous les acteurs du développement au Mali. Il en est de même pour les partis et les regroupements à caractère politique dont l'essor est aujourd'hui considérable. Le Mali a enregistré depuis lors la création de centaines de partis politiques.

Ces cadres d'expressions démocratiques ont été légalisés et consolidés par une législation et des institutions qui ont permis de définir le rôle de chacun, ainsi que les limites de chaque organisation. Sans être exhaustif, on peut citer, entre autres, de la Loi N° 04-038 du 05 août 2004 relative aux associations en République du Mali ; la Loi N° 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives en République du Mali ; la Charte des partis politiques.

Désormais, les rôles des organisations de la société civile et des partis politiques n'est plus contestable dans la vie démocratique malienne. Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans le renforcement de la démocratie et du respect de l'Etat de droit. Leurs actions visent à promouvoir les libertés individuelles et collectives, le développement de la citoyenneté par la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, et les valeurs de la bonne gouvernance.

Tandis que les partis politiques ont pour vocation de concourir, d'accéder et de gérer le pouvoir, la société civile a pour mission de défendre les intérêts des populations. A cet effet, elle doit s'efforcer d'être plus proche des populations et de connaître ses préoccupations. Celles-ci doivent être traduites dans des politiques sectorielles par les partis politiques à travers leur programme ou projet de société. Pour ce faire, il est parfois nécessaire que les politiques se rapprochent de la société civile pour mieux appréhender les problèmes afin de leur trouver des solutions politiques. De l'autre côté, la société civile doit interpeller les acteurs politiques pour qu'ils prennent en compte les préoccupations des citoyens. En outre, elle doit se préparer à dénoncer par des moyens appropriés les mauvaises pratiques et autres abus du pouvoir en place.

Au Mali, partis politiques et société civile ont chacun leurs difficultés. A titre d'exemple, il n'est pas rare d'entendre les partis politiques se plaindre du nomadisme politique qui contribue à discréditer les acteurs politiques auprès des populations. Le rapport de la Conférence d'Entente Nationale qui vient de finir ses travaux au début du mois d'avril en a fait mention. Il en est de même de la société civile qui, au lieu d'être proche des populations, devient une entreprise ou une organisation de création d'emplois, dépendant uniquement des subventions pour réaliser des actions sur le terrain, aussi minimes soient-elles.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Il existe certes une complémentarité entre partis politiques et société civile, mais chacun doit rester dans son rôle et être compris dans ses prérogatives. Il arrive trop souvent que des animateurs de la société civile se retrouvent dans des positions politiques en tant que membre d'un gouvernement ou d'institutions éminemment politiques comme l'Assemblée Nationale. Tout comme il arrive de voir des hommes politiques animer des d'organisations de la société civile. Il est usuel de relever des amalgames sinon des incompréhensions sur les actions des uns et des autres.

Après les périodes de démocratisation et la crise multidimensionnelle de 2012, il demeure pertinent de s'interroger sur les rôles, les articulations entre les actions des partis politiques et de la société civile, de même que sur leurs engagements respectifs pour la reconstruction du Mali. Il y a des chemins que la société civile et les partis politiques peuvent emprunter ensemble, mais aussi il y a aussi des carrefours où ils doivent se séparer.

L'ensemble des éléments qui caractérisent chacun des entités ont été exposés dans quatre (4) communications successives présentées par des spécialistes venant du monde universitaire, politique, et de la société civile. Ces communications ont d'abord tenté de définir chacun des concepts, de décrire le fonctionnement des partis politiques et de la société civile au Mali, et de relever les liens et les frontières qui peuvent exister entre les deux entités.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali**II. Les communications****A. Premier Panel : Questions et défis****1. Communication**

« Etat des lieux des organisations de la société civile au Mali : dynamique, défis et champs d'implications » par M. Amadou Mallet, Forum des Organisations de la Société Civile

Les questions clés qui ressortent de ce thème sont entre autres :

- Quelles sont les caractéristiques du contexte de sortie de crise au Mali ?
- Qu'est-ce qu'une Organisation de la société civile au Mali, quelle est leur structuration, quelles sont les limites du concept de société civile au Mali ?
- Quelles sont les dynamiques actuelles dans le monde des OSC au Mali ?
- Quelles sont les enjeux, défis et perspectives pour le monde des OSC dans ce contexte de sortie de crise ?
- Quelle synergie, complémentarité ou subsidiarité avec la sphère politique au Mali ?

Pour aborder ces questions, notre proposition de plan de communication est donc la suivante :

1. Une partie introductive rappelant quelques éléments caractéristiques du contexte actuel du pays,
2. Une tentative de définition et de décryptage du contenu du concept de société civile au Mali ;
3. Une présentation de leur structuration et une mise en lumière de quelques limites ;
4. Une présentation sommaire des différentes dynamiques en cours dans le monde des OSC au Mali ;
5. Un rappel de quelques enjeux, défis et perspectives pour les OSC ;
6. Et enfin des pistes de collaboration et des enjeux pour les OSC et la sphère politique au Mali.

I. Aperçu sur le contexte national

Le contexte national actuel du Mali peut être appréhendé et caractérisé sous différents angles que sont :

Un contexte politico-sécuritaire

Le contexte politico-sécuritaire malien est marqué par :

- Un processus de construction de la paix basé sur l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé entre le Gouvernement et les Groupes armés sous l'égide et l'accompagnement de la Communauté internationale. Cependant, malgré sa signature en mai et son parachèvement en juin 2015, l'accord peine à apporter la paix et la sécurité attendues par les populations. Des efforts ont été fait de la part des Autorités nationales pour le rétablissement de la confiance (élargissement de prisonniers, processus de relecture et d'adoption de textes législatifs, mise en place de Comités de mise en œuvre et de comité de suivi de l'accord, mise en place de la CVJR, des Commissions DDR et RSS, mobilisation de ressources financières, mise en place des Autorités intérimaires dans les cinq

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

régions du Nord, conduite d'actions de communication en direction des populations, etc.). Mais du côté des groupes armés, il y a encore beaucoup de difficultés et d'oppositions au retour de l'Etat dans certaines localités du pays ;

- la persistance d'une insécurité permanente aussi bien dans les régions du Nord que du centre du pays avec une forte tendance à se propager sur l'ensemble du territoire ;
- une insuffisance du dialogue politique entre majorité et opposition, entre les décideurs et la société civile ;
- une faiblesse de la confiance entre Etat et groupes armés et à l'intérieur des groupes armés ;
- une faible « inclusivité » dans la gouvernance publique ;
- une faible communication gouvernementale ;
- une absence de l'Etat et de ses services déconcentrés sur une bonne partie du territoire avec comme conséquence une faible disponibilité des services sociaux de base pour les populations ;
- une faiblesse notoire de l'Etat, l'absence d'horizon et de lignes directrices de lecture claires pour la sortie de crise.

Un contexte socio-économique

Le contexte socioéconomique est caractérisé par :

- une faiblesse généralisée des revenus ;
- une fronde presque générale chez les acteurs sociaux (grèves perlées comme celle des Magistrats, du secteur de la santé et de l'éducation) ;
- une faiblesse des investissements privés malgré des indicateurs macroéconomiques encourageants.

Cette situation économique difficile rend volatile toute possibilité de stabilisation à long terme du pays.

Un contexte de faiblesse du jeu d'acteurs dans l'espace public national

Confronté aux différentes difficultés sur le plan politico-sécuritaire et économique, le pays a besoin que l'ensemble des parties prenantes (Etat/OSC/secteur privé/PTF) puisse s'impliquer afin de trouver des solutions de sortie de crise. Cependant, il est loisible de constater que le dialogue et la concertation qui devraient conduire à cette synergie et à cette dynamique de concertation n'est pas prêt de se mettre en place.

Au lieu de cette nécessaire synergie entre acteurs pour la sortie effective de crise, nous assistons à un émiettement des acteurs et de leurs interventions. Ceci est spécialement remarquable chez les acteurs OSC qui suivent chacun un agenda qui lui est propre.

II. Définition du concept OSC et de son champ de couverture au Mali

La définition du concept d'organisation de la société civile au Mali est très ardue et peut couvrir différentes réalités.

Une première définition du concept avait été validée dans le cadre d'une concertation organisée par l'ONG OMAES dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Société Civile (PRSC) financé par l'USAID. Cette définition appelée « *définition consensuelle* » parce que validée par la

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

majeure partie des OSC présentes à cette concertation du PRSC est la suivante :

« *Les organisations de la société civile se définissent comme l'ensemble des institutions (associations, organisations, alliances, syndicats, etc.) à but non lucratif et librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir politique. Elles participent à la définition des politiques publiques de développement et exercent un contrôle sur leur mise en œuvre* » (source Atelier du programme PRSC).

Cette première définition du concept d'OSC couvre un large éventail d'organisations et se focalise sur leur caractère non lucratif et apolitique.

Une seconde définition est mise en avant par le Forum des Organisations de la société civile du Mali qui dit en substance :

La société civile peut être définie comme « un mouvement organisé de citoyens engagés et bénéficiant de la légitimité de représentation, de la population en général et ou d'un groupe social en particulier, assurant à ce titre et dans ce cadre un rôle de proposition et de veille sur la qualité des politiques publiques, la qualité de la gouvernance publique et celle du processus de création et de répartition des ressources dans une formation sociale ».

Cette deuxième définition met en avant :

- le caractère volontariste, conscient et engagé des acteurs de la société civile, leur rôle d'influence des politiques et d
- la gouvernance publique comme domaine d'intervention et leur rôle de défense de valeurs sociétales comme l'équité et l'accès aux droits des citoyens.

Ici, la qualité d'acteur de la société civile est fonction du niveau de prise de conscience et d'engagement/implication dans un processus de changement qualitatif de la gouvernance et des politiques publiques

Dans le contexte malien, l'appartenance ou non de certaines catégories d'organisations comme les organisations confessionnelles (Haut Conseil Islamique, Eglise Catholique, AGEMPEM), corporatistes (syndicats de travailleurs), traditionnelles (Familles fondatrices de Bamako, Association des Natifs de Bamako, etc.) et culturelles (RECOTRAD) au mouvement social est une question qui reste ouverte.

Les champs d'OSC couverts par cette communication sont donc :

- Les plateformes d'OSC (Le Conseil National de la Société civile (CNSC), le Forum des Organisations de la Société civile (FOSC)) ;
- les Fautières Nationales (Spécifiques: CAFO, FENACOF, FENAFER, FEMAPH, FEMATH; professionnelles: CNOP, FENASCOM ; le CNPANE ; la FECONG) ;
- Les collectifs et coordinations; les ONG de développement et les associations et organisations de base (OCB).

NB: De nouveaux acteurs de la société civile sont apparus, au Mali, du début de la crise à maintenant. Ces acteurs ont démontré un vrai dynamisme dans l'espace social et politique malien. Il s'agit de mouvements de veille stratégique comme « Djoko Ni Maya », d'alerte sur la gouvernance publique, de mouvements de jeunes, de citoyens comme: « Mouvement Vert Jaune Rouge », « Mali tè tilan », « Trop c'est Trop », « An Torola », « Yerewo-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

loton », le Mouvement Rasta (Morasma et CDR) et d'autres types de regroupements de jeunes actifs sur les réseaux sociaux.

Ces nouveaux acteurs dans la société civile n'ont pas intégré les faitières existantes pour plusieurs raisons et entre eux, la collaboration n'est pas systématique. Chacune ayant son agenda et ses modalités de mobilisation;

Ces mouvements sont très dynamiques et présents dans l'environnement institutionnel de la société civile malienne et sont donc à prendre en compte dans toute analyse du contexte du pays.

III. Etat des lieux des OSC

De façon globale, le mouvement social malien comprend plus de 40.000 associations déclarées.

3.1 Rôles des OSC

Les rôles joués par les OSC au Mali peuvent être regroupés en cinq grandes catégories qui sont :

- Un rôle d'Appui aux initiatives de développement (appui conseils, gestion de projet, etc.): ce rôle est effectivement joué par les OSC mais avec quelques difficultés de mobilisation de ressources financières,
- Un rôle de Fournitures de services aux populations: les OSC sont dans ce rôle depuis toujours et spécifiquement sa frange ONG,
- Un rôle de Défense des droits et des libertés: beaucoup d'OSC et de regroupements d'OSC agissent sur les questions d'accès et de défense des droits des citoyens ;
- Un rôle d'Influence des politiques à travers le plaidoyer, le contrôle citoyen, les études et recherches, le dialogue politique, l'analyse des politiques, etc. ;
- Et un rôle de Veille et d'Alerte: les OSC dans ce secteur sont celles qui ont été les plus visibles et actives depuis les événements de 2012. Cependant, la question de leur efficacité mérite d'être posée en lien avec l'évolution de la situation politico-sociale et aussi des attentes des populations.

Les OSC assurent, tant bien que mal, chacun de ces rôles au Mali. Mais l'exercice de ces rôles est confronté à la rareté des ressources et à l'insécurité de certaines zones (régions du Nord et du Centre).

Ce qu'il faut retenir aussi, c'est que les actions sur l'influence de la gouvernance et des politiques publiques sont moins visibles et peinent à produire les résultats escomptés aussi bien du point de vue des populations que des acteurs politiques.

3.2 Structuration actuelle des OSC

Les OSC maliennes sont structurées selon leur niveau d'intervention :

- Niveau 1: OSC/OCB de base (membership constitué par des individus)
- Niveau 2: ONG (en fonction du niveau de structuration et des services en direction des OSC de base),
- Niveau 3: Faitières nationales et collectifs d'ONG (membership constitué de réseaux et d'unions)
- Niveau 4: Plateformes nationales (CNSC, FECONG, CNOP, CNPANE)

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali**IV. Dynamiques actuelles**

Les dynamiques en cours dans le monde de la société civile malienne sont entre autres :

- Des initiatives de regroupement en cours au niveau national, régional et local pour influencer la mise en œuvre de l'accord pour la paix,
- Des initiatives de participation et d'influence des processus de RSS, de DDR;
- Des initiatives d'appui au retour des personnes déplacées et réfugiées;
- Des initiatives de suivi et d'observation des processus électoraux;
- Des initiatives d'appui, de suivi et d'accompagnement du processus de décentralisation et de régionalisation;
- Des appuis et actions dans le domaine de l'assistance humanitaire et de l'accès aux services sociaux de base;
- Des initiatives de promotion et de protection des droits des groupes vulnérables et des personnes affectées par la crise;
- Des initiatives de promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques et dans la lutte contre la corruption;
- Des actions de plaidoyer et de proposition d'alternatives pour l'amélioration de la gouvernance, la sortie de crise, la réconciliation nationale;
- Des initiatives de contribution à la compréhension de la crise et de ses enjeux;
- Des actions civiques conduites par des mouvements de jeunes pour l'alternance générationnelle;

V. Enjeux, défis, perspectives**5.1 Enjeux**

La caractérisation du contexte du pays introduit un certain nombre d'enjeux et d'interpellations pour le secteur de la société civile au Mali comme :

- Les enjeux liés au contexte de sortie de crise politico-sécuritaire sur lesquels la société civile est attendue comme entre autres :
- *La contribution à la clarification des contenus des engagements globaux pris dans l'accord pour la paix.* En effet, beaucoup de questions abordées dans l'accord devront faire l'objet de *discussions et de dialogues entre les parties maliennes afin de convenir des contenus et des modalités de leur mise en œuvre* (les questions politico-institutionnelles, les questions de développement, les questions de justice et de réconciliation, les questions de réforme du Secteur de la Défense, la conférence d'entente nationale, la charte d'entente nationale, la future révision constitutionnelle, etc.) ;
- *L'appui à la mise en œuvre et au suivi citoyen de la mise en œuvre de l'accord de paix ;*
 - L'appropriation de l'accord par les populations,
 - L'appui à la mise en œuvre
 - Le suivi citoyen et le monitoring

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

- *La gouvernance publique et les réformes institutionnelles (Régionalisation, Mise en place des Autorités intérimaires, Réforme du Secteur de la Sécurité, etc.) ;*
- *Le retour des personnes déplacées et réfugiées et les questions de réconciliation et de cohésion sociale.*
- Les enjeux liés au contexte de relance du développement durable comme :
 - *L'accès et la qualité des services sociaux de base,*
 - *Les questions des droits humains;*
 - *L'accompagnement des initiatives au niveau communautaire, communal, local et régional ;*
 - *L'influence des politiques publiques et des programmes ;*
 - *Le suivi de la gouvernance publique, la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;*
 - *Le renforcement des capacités ;*
 - *Les questions thématiques (ODD, New Deal, Efficacité du Développement, etc.).*
- Les enjeux liés au contexte d'émiettement des interventions des acteurs de la société civile comme :
 - *La faible visibilité et lisibilité des actions de la société civile,*
- *L'absence de voix commune de la société civile ;*
- *La faible capacité d'influence et de mobilisation des citoyens ;*
- *La multiplicité des acteurs et des trajectoires d'intervention de la société civile ;*
- *Des velléités de promotion individuelle avec très souvent des agendas cachés ;*
- *Une faible coordination et mutualisation des interventions ;*
- *L'insuffisance des moyens et des ressources disponibles ;*
- *La faiblesse du jeu institutionnel et une propension à l'affaiblissement réciproque entre acteurs (Etat/OSC/PTF);*
- Etc.

5.2 Défis

Les défis sont entre autres :

- Le renforcement de nos capacités de résilience, de contribution (proposition d'alternatives) et de gestion;
 - L'amélioration de nos capacités à agir sur notre environnement politique, économique et social;
 - Le renforcement du partenariat et du dialogue avec les autres acteurs institutionnels (CT, Secteur public, Secteur privé, Universités, Centres de Recherche, etc.);
 - Le renforcement de la crédibilité, de la légitimité et de l'indépendance des OSC;
 - L'implication des populations, la mobilisation sociale;
 - Les questions d'intégration régionale;
 - Les questions de sécurité transnationale dans le Sahel;
 - Le financement public des OSC;
- La clarification du rôle des OSC en lien avec la sphère politique (Partis politiques).

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

5.3 Perspectives

Quelques éléments d'orientation en termes de perspectives sont :

- La conduite d'actions conformes à ses rôles et missions dans le respect des lois,
- Un engagement résolu dans la promotion et la défense des intérêts majeurs et publics des populations à travers l'information, les propositions d'alternatives, la veille, le plaidoyer et la dénonciation des dérives dans la gouvernance publique ;
- Des prises de position objectives s'appuyant sur des analyses et argumentaires avérés ;
- Une bonne connaissance des problématiques et enjeux,
- Un mandat clair, une consultation permanente des membres, la reddition de comptes, la crédibilité des acteurs et des positions, l'indépendance dans ses prises de position et dans ses choix ;
- Le développement d'un comportement militant, le refus de la connivence ;
- Le caractère apolitique et la nécessaire distanciation entre le politique et la société civile (les responsables des OSC ne doivent pas être dans les organes des partis politiques)
- Renforcer la réflexion entre OSC, Etat et acteurs politiques sur les possibles délimitations et complémentarités des champs d'intervention des différents acteurs;
- La reconnaissance et le renforcement de chaque acteur dans son rôle régional;
- L'organisation d'espaces de rencontre et de partage entre les OSC et les autres secteurs que sont les Partis politiques.

2. Communication

« Cartographie des partis politiques au Mali : structuration, défis et perspectives dans le contexte post-crise » par M. Ousmane Kornio, Enseignant-Chercheur à l'Université de Bamako

Mesdames et messieurs,

Les partis politiques sont anciens et leurs conceptions ont évolué dans le temps. Cependant, au vu de la manière dont ils évoluent au Mali, il importe de se demander, sinon de rappeler :

- Qu'est-ce qu'un parti politique ?
- En quoi se différencie-t-il d'autres types d'organisations, tels que les OSC ?
- A quoi sert un parti politique et quelles missions se donne-t-il, (c'est à dire l'utilité d'un parti politique) ?
- Comment doit-il s'organiser et fonctionner pour assurer convenablement ses missions ?
- La crise actuelle que traverse le Mali depuis 2012 a-t-elle apporté de nouveaux défis pour les partis politiques et modifié leurs manières d'être et de faire ?

En effet, un parti politique qui estime qu'il poursuit une fin légitime et que son existence est indispensable à la construction d'une société idéale, doit tenter de répondre à ces questions. D'où l'importance de quelques grandes notions sur les partis politiques :

I. Les définitions

Les différentes définitions reposent sur des considérations de temps (époques) et de société.

Certains se sont rattachés à la communauté de vue qui existe entre les membres du parti : Ils diront "un parti politique est une réunion d'hommes qui professent la même doctrine politique"

D'autres diront : "les partis politiques sont des formations qui regroupent des hommes de même opinion pour leur assurer une influence véritable sur la gestion des affaires publiques"

La définition contemporaine se fonde sur ce qui constitue la préoccupation essentielle des partis politiques, à savoir, leur intention de conquérir le pouvoir : "Un parti politique est un regroupement organisé pour participer à la vie politique, en vue de conquérir partiellement ou totalement le pouvoir et d'y faire prévaloir les idées et les intérêts de ses membres".

Certains politologues plus complets disent : "Constitue un parti politique tout regroupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et en cherchant à conquérir le pouvoir, ou du moins, d'influencer ses décisions".

Selon la LOI N° 05-047/ DU 18 AOUT 2005 PORTANT CHARTE DES PARTIS POLITIQUES AU MALI : « Les partis politiques sont des organisations de citoyens unis par un idéal, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

II. Les caractéristiques

Les partis politiques sont des organisations qui se caractérisent par :

2.1 La durabilité : l'organisation doit avoir une espérance de vie supérieure à celles de ses dirigeants.

2.2 Une organisation perfectionnée : cela signifie que, on ne pourrait considérer comme un véritable parti le regroupement qui n'aurait aucune organisation structurée à l'échelon local, ces échelons locaux du parti devant entretenir des rapports réguliers avec l'échelon central.

2.3 L'engagement : la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres partis, dans le système politique existant ou dans le système politique à venir.

2.4 La recherche du soutien populaire : à travers les élections ou toute autre manière.

2.5 L'existence d'un projet de société : les buts essentiels que veulent atteindre les dirigeants en termes de changement social.

III. Les rôles/fonctions des partis politiques

La Charte des partis dans son préambule rappelle : « les partis politiques remplissent une mission d'intérêt général, en concourant par les moyens pacifiques et démocratiques à la formation de la volonté politique, ainsi qu'à l'éducation civique des citoyens et des dirigeants ayant naturellement vocation à assumer des responsabilités publiques ».

En réalité, les partis peuvent jouer plusieurs rôles/fonctions :

3.1 La fonction d'organisation des élections

Fonction d'encadrement de l'opinion : les partis agissent comme des catalyseurs en permettant l'expression d'opinions, qui sans eux, demeureraient individuelles ou à l'état virtuel. Les citoyens sont obligés de renoncer à des préférences strictement personnelles pour accepter le programme du parti. Ainsi on amène les électeurs à s'habituer à voter en termes d'idées et non plus en considération des hommes. Le parti doit alors réfléchir à son programme.

Fonction d'encadrement des électeurs : Les formes d'apparition auprès des électeurs pour les mettre en confiance.

3.2 La fonction d'éducation politique

a. L'action d'information : à travers des campagnes auprès des citoyens pour ou contre des décisions et des intentions du pouvoir politique. Il faut alors disposer de sources et de moyens d'informations.

b. Le rôle d'éducateur : les partis ont une fonction d'éducation à l'égard de la masse des citoyens. Le parti doit former une opinion publique qui devient le leit-motiv de son action gouvernementale. Le parti politique doit être une école d'apprentissage des responsabilités politiques, pour pouvoir fournir immédiatement des dirigeants en cas de vacance de pouvoir.

3.3 La fonction d'intégration sociale :

- A l'échelle de l'individu : le parti apparaît comme un facteur de socialisation. Il s'agit de ramener l'individu à la société.
- A l'échelle du groupe : le parti apparaît comme un moyen de dépasser les conflits catégoriels et les revendications particulières.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

- A l'échelle de la collectivité : les partis politiques apparaissent comme des corps intermédiaires entre le pouvoir et les citoyens.

IV. Les systèmes de partis

On distingue :

4.1 Le monopartisme : il ne s'agit seulement pas du cas où il existe n'existe qu'un seul parti, mais aussi du cas où un seul parti exerce une influence sur la vie politique du pays. L'opposition est réduite à de simples contradictions de minorités. Exemple : Le cas de la première République avec l'US-RDA qui dominait largement la vie politique. Les leaders du PSP, opposés à l'orientation socialiste et à la création du franc malien, sont arrêtés et condamnés en 1962. L'US-RDA devient de fait le parti unique, fonctionnant selon le principe du centralisme démocratique.

4.2 Le bipartisme : Aussi par bipartisme, il ne faut entendre les systèmes dans lesquels on ne retrouve que deux partis. Cette situation peut théoriquement se présenter, mais, elle n'est pas caractéristique du bipartisme. Le bipartisme est un système dans lequel il existe plusieurs partis, mais où deux partis seulement exercent une influence importante sur la vie politique. On distingue plusieurs formes de bipartisme : bipartisme rigide et bipartisme souple, bipartisme parfait et bipartisme imparfait, bipolarisation par coalitions : Exemple : le cas des USA où on a l'impression qu'il n'y a que le Parti Démocrate et le Parti Républicain.

4.3 Le multipartisme : Le multipartisme se définit, par opposition au bipartisme, comme le système dans lequel un nombre plus ou moins élevé de partis politiques exercent une influence réelle sur la vie politique et établissent entre eux des alliances plus ou moins solides. Il existe plusieurs formes de multipartisme comme : le multipartisme intégral, le multipartisme avec parti dominant.

4.4 L'alternance politique : L'alternance politique ne signifie pas simplement un changement de président à la tête du pays, mais c'est quand par ce changement, c'est l'ancienne opposition qui devient majorité et vice-versa.

V. Le fonctionnement des partis politiques

Dans tous les langages des acteurs politiques, ils prônent la démocratie. Mais la démocratie n'est pas l'apanage des seuls Etats et sociétés. Toute association/organisation d'hommes et de femmes visant des objectifs sociaux et d'intérêt publics est assujettie à un mode d'organisation et de gestion dictés par des principes démocratiques, dictes de démocratie associative.

Ces principes reposent sur un ensemble de valeurs et elles sont valables aussi bien pour les partis politiques que les associations et OSC. Il s'agit de principes de démocratie associative. Les principes concernent :

5.1. Le mode d'organisation et de constitution

L'organisation est constituée d'hommes et de femmes uniquement autour d'objectifs et de valeurs communément acceptés par tous les membres.

Ces objectifs et ces valeurs sont consignés dans les documents constitutifs dits statuts ou constitutions. Le parti doit se doter de statuts et d'un projet de société. Ces documents prônent l'égalité de tous les membres devant les textes, précisent les rôles et responsabilités (droits et devoirs) de tous les

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

membres, précisent aussi les règles et conditions d'attributions et d'accès, définissent les but et objectifs.

Dans sa structuration, ce mode d'organisation comprend trois niveaux distincts :

- Le niveau du collectif des adhérents: membres, militants ou citoyens
- Le niveau législatif (organe législatif): Conseil d'administration, direction politique ou parlement
- Le niveau exécutif (organe exécutif): direction, permanent, gouvernement

5.2. Le mode de gestion et de contrôle

Le mode de gestion et de contrôle démocratique réclame la séparation des pouvoirs entre les trois niveaux constitutifs.

- Assemblée générale des membres ou collectif des adhérents
- Pouvoir législatif ou politique
- Pouvoir exécutif ou administratif

Voyez quel est le degré d'application de ces principes de démocratie associative dans nos partis politiques et nos OSC ?

Dans un mode d'organisation et de gestion démocratique, le rôle du leader est soumis à plus d'exigences et de compétition que dans les autres modes de gestion.

En effet le leader démocratique est soumis :

- au respect et la valorisation de tous les membres en tant que collaborateurs,
- la préparation de tous les membres en tant candidats à sa succession.

Ces deux exigences lui doivent :

- de considérer tous les membres comme étant égaux à lui, et ayant des capacités,
- d'accepter le jeu de la compétition, donc de la contradiction et de l'opposition,
- et d'être prêt à tout le moment à céder la place au plus méritant selon les règles de jeu démocratique ; ces règles étant définies par les textes constitutifs.

En effet, la démocratie associative est le socle sur lequel doit reposer tout parti politique. Il s'agit de l'égalité entre tous les membres devant les textes constitutifs. Sur cette base, le partage des rôles et responsabilités se font selon les mérites et la confiance auprès des membres. Ainsi les responsables/dirigeants/leaders/cadres des partis doivent être des militants qui ont conquis des positions de leaders au sein du parti,

Ils ont obtenus ces positions à cause du mérite et de la confiance que les autres militants placent en eux ; positions qu'ils doivent accepter perdre dès qu'ils ne remplissent plus ces conditions.

Les mérites sont de plusieurs ordres : idéologique, engagement, disponibilité, qualités morales, conditions matérielles.

La plus grande considération de ce mérite de leader du parti reste pourtant «le facteur qui permette au parti d'atteindre ses objectifs et non au leader d'atteindre ses objectifs ». Or c'est juste le contraire auquel on assiste au-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

aujourd'hui, lors des choix des cadres qui composent les organes du parti ou qui sont les candidats du parti aux élections.

Ces modes de choix ont plusieurs conséquences dans le disfonctionnement et le mode de leadership rencontrés au sein des partis.

A défaut, on constate que les leaders du parti se servent du parti au lieu de servir le parti.

Ce mode de leadership/gestion ne peut que provoquer d'interminables conflits, qui aboutissent généralement à la scission des partis. Il est intéressant de se référer à l'arbre généalogique des partis politiques au Mali et aux modes de gestion interne de nos partis.

VI. Constats et analyse de la situation des partis politiques au Mali

Au vu de tout ce qui précède, on peut faire les constats et les analyses suivants sur les partis politiques au Mali :

6.1. Quand on se réfère à la définition que nous donne la charte des partis politiques, on est en droit de se poser de questions s'il s'agit réellement des partis politiques que nous connaissons au Mali. En effet, on a aujourd'hui au Mali, plus de 200 partis déclarés. Sur ces 200, certes près de la moitié n'est plus fonctionnelle et moins du 10ème dispose d'un projet de société clair qui le distingue des autres et qui « justifie son existence ». Là, même certains soit disant grands partis ne sont pas épargnés.

Notons cependant que la profusion des partis politiques est intervenue avec les événements de 1991. Il est bon toutefois de rappeler que la multiplication des partis politiques est en soi, l'expression du multipartisme. Et, ce principe se trouve être une loi fondamentale de la 3ème République, tout comme les principes de laïcité et de forme républicaine de l'Etat. Il est non révisable, mais, c'est l'idéal politique des partis qui doit faire la part des choses.

Je rappelle un article du journal « L'indicateur du renouveau » paru le 3 juin 2015, qui dit :

« Il a fallu attendre le processus de démocratisation dans lequel le Mali s'est engagé en mars 1991 pour assister à une évolution significative du paysage politique avec notamment une prolifération des partis politiques et surtout la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire favorable à l'expression plurielle.

Cette démocratie à l'arrachée a vu ainsi la fin du parti unique qui a donné naissance à une situation qui reflète à la limite à ce qui peut être appelé à chacun son parti. Ce qui a suscité le désintérêt de la population pour la chose politique pour la simple raison qu'elle ne s'y reconnaît plus. Quand bien même que ces nombreux partis sont gouvernés par les mêmes principes directeurs, c'est-à-dire les mêmes idéologies et de fait les mêmes projets de société, (s'ils en ont).

.... La création tous azimuts ou incontrôlée de formations politiques ne dénote en rien la vitalité de la démocratie malienne. Au contraire, elle constitue un facteur d'affaiblissement des partis qui disposent d'une capacité de mobilisation. C'est pourquoi d'ailleurs la population se reconnaît de plus en plus dans les actes de la société civile que dans ceux des partis politiques.

176 formations politiques en deux décennies dans un pays comme le Mali où la population est estimée à 15 millions d'habitants, visiblement il est temps

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

que le train soit arrêté et inspecté afin de réhabiliter la chose politique aux yeux de ceux pour qui ils font la conquête et l'exercice du pouvoir ».

6.2. En se référant aux résultats des partis politiques lors des différentes élections dans le pays, on peut faire plusieurs constats qui interpellent tout observateur :

- En 1992, on avait 48 partis, 24 ont participé aux élections municipales et 22 au premier tour des élections législatives en 1992 où, en dehors de l'Adéma-Pasj qui obtient 76 députés sur 116, seuls neuf partis ont entre un et neuf élus (10/48, soit 21%).
- En 1997, seuls 10 partis sont représentés à l'Assemblée ; en 2002, le nombre passe à 16 et en 2007 le nombre est de 14.
- Aujourd'hui, suite aux élections de 2013, le nombre est 17 (17/176, soit environ 1%)¹.

Ces résultats posent la question de la viabilité des partis politiques au Mali.

6.3. Concernant le leadership au sein des partis politiques, le journal « Le Canard de la Venise » en son article intitulé « Le point : Et ces promoteurs de partis au Mali ! Posté le 01/03/2017 sur Malijet, fait l'analyse suivante :

« A la faveur de l'insurrection populaire de mars 1991, notre pays a basculé dans le multipartisme intégral et la liberté d'expression. Ainsi, facilités par la Loi fondamentale qui n'impose aucune restriction ou limite, les partis politiques et les journaux n'ont cessé d'être créés, à l'effet que la démocratie malienne puisse pleinement bénéficier d'un climat de libéralisme politique intégral.

Toutefois, s'il est une réalité que notre pays compte plus d'une centaine de partis politiques, il est tout aussi évident que cette inflation de partis politiques ne contribue point à l'émergence d'un système démocratique. La majorité (pour ne pas dire l'essentiel) des partis politiques ont été créés par des promoteurs non démocrates et transparents. Lesquels continuent de gérer leurs partis respectifs comme des patrimoines familiaux. Sans jamais se soucier de l'atteinte des tâches essentielles que devrait animer toute formation politique : éduquer, former et sensibiliser les masses populaires afin qu'elles puissent participer pleinement à la construction du système démocratique, les promoteurs n'utilisent leurs partis politiques que comme fonds de commerce. Présidents-fondateurs, ils détiennent à eux seuls le monopole à vie de la présidence. L'ascension d'un militant aux postes de responsabilité, n'étant liée ni à sa valeur intrinsèque, ni à son degré de militantisme encore moins à une élection démocratique, est uniquement tributaire des seules émotions du Chef.

Ce qui ouvre la voie à une gestion opaque de leurs entreprises politiques ; notamment dans l'usage des fonds annuellement alloués aux formations politiques.

D'où l'existence de fossé grandissant entre les acteurs politiques et les électeurs, lesquels ne faisant plus foi à la chose politique boudent de plus en plus les urnes. Tout cela aggravé par le nomadisme politique des leaders au gré

¹ En effet, avec la proclamation des résultats définitifs le RPM a 66 députés, l'URD 17, Adéma 16, FARE 6, SADI 5, Codem 5, CNID 4, ASMA 3, PARENA 3, MPR 3, CDS 2, UM RDA 2, MIRIA 2, ADP 2, UDD 1, PRVM

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

du vent, en général, de celui qui souffle vers le pouvoir en place, sans jamais demander l'avis de leurs électeurs...

Ainsi, ..., ces partis politiques n'existent que pour meubler la galerie. Leurs promoteurs étant dans la quête perpétuelle de biens pécuniaires, mais aussi cherchant à ne profiter que des avantages sociopolitiques tels l'obtention de postes ministériels, d'ambassadeurs et autres. Ce qui n'est possible sans leur allégeance au parti au pouvoir.

Présentement, à part un seul parti politique², tous les autres partis sont dirigés par des promoteurs. Alors que dans d'autres partis politiques, quand le promoteur meurt ou part à la retraite, il est systématiquement remplacé par son fils. Certains partis sont morts avec leurs promoteurs.

Pour la promotion de la démocratie et l'émergence du système démocratique, les partis politiques maliens doivent procéder à des mutations démocratiques. La tête et la composition des membres du bureau politique doivent changer afin que d'autres s'expriment.

Cette exigence concerne entre autres bon nombre de partis: l'URD, le PARE-NA, la CODEM, l'ASMA-CFP, YELEMA, le CDS Mogotiguiya, l'APR, le RPM, et biens d'autres. »

VII. Défis majeurs pour les partis politiques dans un contexte post crise

Le Mali sort d'une crise, sans précédent déclenchée en 2012 et dont les populations pensent en majorité à la mauvaise gouvernance du pays comme une de ses causes principales. Et qui parle de gouvernance, parle d'acteurs politiques (partis politiques et élus politiques). Ce qui fait d'ailleurs que les partis politiques qui avaient suffisamment de zèles avant le coup d'Etat de 2012 ont dû mettre de l'eau dans leur vin. Pour se camoufler ils ont formé avec des OSC des groupements d'actions mixtes comme le FDR, la COPAM, le MP22, agissant plus en mouvements de société civile que de regroupements de partis politiques en faveur ou contre le coup d'Etat.

Pourtant, depuis l'avènement de la 3ème république, tous les présidents ont été élus avec une forte majorité, leur donnant l'aval nécessaire pour diriger au nom du peuple. Mais le constat est que dès qu'un président est élu, on commence déjà à s'en plaindre.

- Donc le premier défi qui se pose à tous élus (à la base comme au sommet de l'Etat), est le niveau de satisfaction des attentes des citoyens. Les promesses de campagne sont difficilement réalisables. Les campagnes sont faites sur fonds de promesses « creuses » plutôt que de programmes bien étudiés correspondant aux capacités réelles du pays. Ainsi, très tôt, les électeurs désenchantent et s'insurgent à travers des conflits sociaux et des critiques acerbes.

Pour les partis politiques, ce défi ne trouvera de solutions que dans l'élaboration de programmes politiques réalistes et réalisables et des campagnes autour de ces programmes de manière adaptée. Mais encore faut-il que leurs leaders aient les compétences nécessaires dans l'élaboration de programmes et la mise en œuvre de campagnes électorales.

² ADEMA PASJ

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

- Le second défi des partis politiques réside dans leur mode de fonctionnement. Les partis politiques n'ont pas suffisamment de moyens pour entretenir des activités d'animation permanente de leur base. Les partis politiques n'existent que pendant les périodes d'élections. Passées ces périodes, ils vont en « hibernation ». Dans une telle situation, les partis politiques n'ont plus de militants. Ils ont plutôt des électeurs qui agissent en « aveugle qui doit danser avec son salaire en main ». Cependant, un parti politique est une association. Il doit chercher à connaître et fidéliser ses membres (militants). Il doit avoir une stratégie de financement qui ne repose ni sur la poche du président, ni sur les financements de l'Etat.
- Le troisième défi, c'est l'existence des partis d'opposition. Sans opposition politique réelle, il n'y a pas de véritable démocratie. Or, dans notre culture au Mali, l'opposition au chef est très mal perçue. Elle est mal perçue et par la population et par le chef lui-même. Ainsi, on considère l'opposant politique comme l'ennemie du pouvoir, donc du peuple. Notons que sur ce point, le statut de l'opposition a été voté, mais cela n'enlève en rien la conception que le citoyen lambda a de cette opposition, à en juger les critiques qui fusent de partout, chaque fois que l'opposition se manifeste. D'où l'accentuation du nomadisme politique de tous et toutes vers le parti au pouvoir.
- D'autres défis non moins importants pour les partis politiques sont :
 - l'analphabétisme des populations ;
 - l'insuffisance de la culture politique même chez les acteurs politiques ;
 - Et l'entrée de l'argent en politique qui vient déjouer tous les pronostics.
- Le dernier défi est la crise elle-même, avec ses corollaires d'insécurité, de déplacés, de réfugiés, tout ce qui vient accentuer la demande d'accès aux besoins sociaux de base. Dans un tel contexte l'organisation transparente des élections devient problématique pour le pouvoir en place donnant lieu à toutes sortes de suspensions par rapport aux résultats de tel ou tel candidat ou parti dans telle ou telle localité.

Le Mali est considéré actuellement comme un pays en guerre avec l'état d'urgence permanentement reconduit. Une telle situation n'est vraiment pas propice à une véritable démocratie. Tous les fils et filles du pays doivent de manière consensuelle se donner la main pour sortir d'abord le pays de la crise. Les partis politiques sont aussi concernés.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

B. Deuxième Panel : Articulations et contributions**1. Communication****« Pouvoir politique, société civile : complémentarité, subsidiarité, défis et perspectives » par M. Arouna Diallo**

Selon une autre définition, la société civile serait : « *L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État* »³. Evoquer le pouvoir politique et la société civile, c'est poser d'entrée la problématique de la participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. Le pouvoir s'entend ici en tant qu'instrument de mise en œuvre des politiques publiques commises en vue d'atteindre le bonheur commun. Notre exposé va porter sur les rapports, souvent ambigus qu'entretiennent pouvoir politique et société civile. Mais avant de développer ces rapports nous estimons essentiel de procéder à la définition des deux notions.

A. Le pouvoir politique

Le vocable pouvoir renvoie à la notion de politique.

Le mot « Politique » vient du terme grec « polis » qui signifie la cité c'est-à-dire aujourd'hui l'État. Il en résulte que la politique est ce qui a trait à l'État ou au pouvoir dans la société. Le mot politique peut avoir deux sortes de sens : un sens absolu et des sens dérivés. Au sens absolu la politique désigne l'art de gouverner la cité en vue d'atteindre le bonheur.

Au sens dérivé la politique revêt les significations suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de moyens pour réaliser certains objectifs déterminés dans des domaines précis : politique de l'emploi.
- La méthode de Gouvernement : politique libérale, autoritaire.
- La lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir dans les sociétés.

En Droit Constitutionnel le pouvoir veut deux choses à savoir :

- La faculté de prendre une décision exécutoire. Ainsi, le pouvoir est une fonction sociale de l'État. On distingue à cet égard, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ;
- L'organe détenteur de la fonction sociale correspondante. D'où le fait que le pouvoir exécutif est le Gouvernement, le pouvoir législatif le Parlement, le pouvoir judiciaire est formé par les cours et les tribunaux.

Quant au pouvoir politique proprement dit, il constitue le pouvoir de prévision, de commandement, de décision appartenant aux gouvernants et qui leur permet de déterminer et de conduire l'ensemble de la politique nationale. Le Président de la République, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale sont les détenteurs et agents d'exercice du pouvoir politique.

Les institutions politiques

Ce sont les organes chargés d'exercer le pouvoir politique. Elles sont prévues par la Constitution (article 25 de la Constitution du 25 février 1992). Comme exemples d'institutions sous la Troisième République du Mali on peut citer

³ J.L. Quermonne

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

entre autres, le Président de la République, le Gouvernement et Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême.

Les institutions politiques désignent les organes de l'État qui exercent des fonctions de souveraineté c'est-à-dire les fonctions assumées exclusivement par l'État. Ce sont des fonctions essentielles sans lesquelles on ne saurait parler d'État.

Parmi les fonctions de souveraineté de l'État on peut citer entre autres, la fonction de police, la fonction de défense.

Dans le cadre de ces fonctions l'État élabore les lois, assure leur application et fait respecter l'ordre public.

Qu'est-ce que la société civile ?

La société civile est polysémique mais nous convenons avec Habermas, Vaclav Havel et autre Gramsci⁴ qu'elle est avant tout « un contre-pouvoir qui contrôle les excès de l'État ».

"La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses"⁵.

Il faut noter au passage combien les notions de société civile, de citoyenneté et de gouvernance sont des concepts très voisins, souvent associés et utilisés l'un pour l'autre. Lorsqu'on s'en réfère à cette définition la société civile présente donc deux caractéristiques :

La première est d'échapper à l'État (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit apolitique). Elle occuperait donc le domaine de la vie de la Cité où le souverain n'exerce pas son autorité, n'interdit pas, ne sanctionne pas. Un domaine où les individus suivent leurs propres normes, et non celles de la Loi, se rassemblent suivant leurs croyances ou leurs affinités, recherchent des fins diverses (qui peuvent aller du salut de leur âme ou de la planète à la demande de distraction ou à la défense d'intérêts pécuniaires).

Bref, la société civile se définit négativement : elle est l'espace où la volonté générale (en principe formée démocratiquement, connue par le vote, exprimée par l'obligation législative, mise en œuvre par l'exécutif et sanctionnée par le juge) laisse le loisir à chacun de poursuivre ses objectifs à plusieurs, avec ses parents, ses amis, ou ceux qui partagent les mêmes goûts, désirs ou idéaux.

Second caractère : la société civile est une abstraction que nous ne pouvons connaître qu'à travers des médiations. Elle n'a pas de siège ou de constitution, de début ou de fin d'activité ; elle n'élit pas de président ou de secrétaire général : elle englobe l'ensemble de nos relations avec autrui.

On peut tenter de la définir comme étant l'ensemble des rapports, des interactions (d'ordres divers) et des actions qui se passent dans une société donnée et en dehors de l'Etat.

⁴ Vaclav Havel dans son ouvrage « Le pouvoir des sans-pouvoir »

⁵ A en croire « Le livre blanc de la gouvernance de l'Union européenne »

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Pour Gramsci considéré comme de la société civile, celle-ci, concerne l'idéologie sous tous ses aspects ainsi que les institutions qui la créent et la diffusent. Ainsi, partant de cette définition, la société civile englobe des individus regroupés sous forme de familles, d'associations, de syndicats ou d'organisations non gouvernementales qui ont une certaine autonomie fonctionnelle et budgétaire par rapport au pouvoir politique.

La société civile ayant pour but de contribuer à améliorer la vie des populations par la promotion de valeurs universelles (la démocratie, les droits de l'homme, la paix,...) et la réduction de tout facteur pouvant entraver le bien-être de ces populations (pauvreté, non scolarisation, pandémie,...) ; l'Etat ayant aussi pour vocation de satisfaire ces mêmes attentes, il s'en suit donc entre le pouvoir politique et l'Etat il y'a forcément des interactions. Quelle est la nature de ces rapports ? Y'a une subordination entre la société civile et le pouvoir politique ? La société civile est-elle bien outillée pour faire face au pouvoir politique ?

I. Les rapports variables entre société civile et pouvoir politique : Ces rapports oscillent entre complémentarité, subsidiarité et méfiance.

A. La société civile - un contre-pouvoir au pouvoir politique

Les systèmes politiques africains ont longtemps été marqués par le monolithisme. Avant de se payer « le luxe de la démocratie », le système politique africain est marqué par le parti unique, synonyme de pensée unique qui « se contrôle » lui-même. Cependant, le processus de démocratisation a favorisé d'autres acteurs qui se sont constitués progressivement comme des contrepouvoirs hors du cadre institutionnels. Car les assemblées parlementaires (les partis d'opposition) qui devaient normalement jouer ce jeu se trouvent limités par l'organisation du système politique lui-même.

Ainsi, les Organisations de la Société Civile jouent aujourd'hui un rôle de sentinelle sur beaucoup de questions allant du respect de l'Etat de droit aux questions de développement. D'ailleurs dans l'histoire, les mouvements contestataires ont pris leur source dans les mouvements de la société civile. On peut citer l'exemple de mai 68 avec le mouvement étudiant qui a plongé beaucoup de pays (surtout les jeunes Etats africains qui venaient d'accéder à l'indépendance) dans une instabilité politique sans précédent. Dans certains pays comme le Burkina Faso, le Sénégal ou même le Mali, le mouvement étudiant a mis en difficulté le pouvoir politique.

Au Burkina par exemple, l'Association nationale des étudiants burkinabé (ANEB), section nationale de l'Union générale des étudiants burkinabé (UGEB) a organisé au printemps 1997 une grève houleuse que le Pr. Augustin LOADA qualifie comme étant « la plus longue grève de l'histoire du mouvement étudiant »⁶ burkinabé. Cette même situation s'est posée au Sénégal et Mali avec les grèves étudiantes de 1988 et de 1993 pour le Sénégal et qui ont conduit respectivement à une année blanche et de 1990 et 1991 pour le Mali. Ces tensions souvent teintées de soubresauts politiques sont des moments d'instabilités sociopolitiques que le pouvoir essaie malheureusement de gérer par la répression et la division avec son corollaire, la corruption.

⁶ Augustin Loada, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo » in *Politique africaine* n° 76 - décembre 1999, p 138.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Par ailleurs, on note une nouveauté dans la société civile selon le Pr. TESSY BAKARY⁷ avec des « mouvements aux groupes de soutien » à des candidats aux élections présidentielles. Quelques-unes de ces organisations qui s'inscrivent dans la durée fonctionnent sur le modèle des « Political Action Committees » (PAC) et procèdent à la levée des fonds pour les campagnes électorales et procurent des services à des électeurs (photos et démarches administratives pour l'obtention des cartes d'électeur, par exemple) ». L'illustration la plus parfaite de ce phénomène reste le Mouvement citoyen au Mali qui s'est longtemps prévalu de son statut d'association tout en occupant les arcanes politiques.

Ainsi, on voit que cette société dite civile ne se cantonne pas simplement dans la « sphère civile », mais elle s'invite aussi dans le champ politique. Cette attitude s'explique bien par la théorie de « Tout est politique », le fameux slogan de mai 68. Cette attitude de la société civile reste cependant très controversée aux yeux de l'opinion. Les hommes politiques pensent qu'« il faut procéder à une redéfinition des tâches. Car chacun doit rester dans ses compétences » et certains responsables politiques de parti n'hésitent pas à dénoncer ce qu'ils appellent « l'intrusion des ONG dans l'univers politique ».

Mais de l'autre côté, cet engagement est vu simplement par les associations comme un acte citoyen. Le constat est que « la présence des ONG aux côtés des populations met souvent les autorités dans une situation embarrassantes ». Les Collectifs sénégalais « Y a - en marre » et burkinabé « Trop c'est Trop » qui luttent pour le respect des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit, posent ce débat en d'autres termes « Les organisations ou associations formelles réputées « apolitiques » sont-elles interdites de politique ou d'activités politiques ? Qu'est ce qui est politique, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À supposer que ces activités soient politiques, sont-elles illégitimes ? ». Ces positions montrent bien les relations entre le/la politique et les ONG. Cependant malgré leurs importantes ressources humaines et financières, qui leur permettent de contrer le pouvoir politique, la société civile souffre de quelques limites face à ce dernier.

B. Le pouvoir politique - une menace pour la société civile

Les défis pour la société civile procèdent du fait de la menace du pouvoir politique. Malgré la crise de l'Etat-nation, certains pouvoirs restent toujours l'apanage du pouvoir politique. Ainsi, la première limite de la société civile face au pouvoir politique est d'ordre institutionnel. En effet, c'est au pouvoir politique qu'il revienne de reconnaître toute OSC. Quelle que soit leur nature, les OSC sont organisées du point de juridique en harmonie avec le droit positif du pays où elles sont créées. Donc il y'a pas un droit supra national qui organise les OSC.

Par exemple, Amnesty International malgré son caractère international avec beaucoup de sections dans le monde est régie par le droit anglais où elle a son siège. Cet exemple est valable pour toute autre organisation. Par exemple, au Mali, les ONG sous la tutelle du ministère de l'administration en vertu de la Loi n°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations en République du Mali. Ce qui signifie donc que ces organisations sont contraintes

⁷ TESSY BAKARY, « La vie politique en Afrique noire francophone entre pesanteurs et métamorphoses », communication présentée au symposium international de Bamako, tenu du 01 au 03 nov 2000, p 326.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

d'exercer leur activités en respectant du droit positif du pays où elles mènent celle-ci. L'on se souvient qu'au Soudan, le Président Béchir a renvoyé beaucoup d'ONG du Darfour, qui, selon lui « ne respectaient pas les lois soudanaises ».

Le pouvoir politique n'hésite pas à user de l'intimidation voire de sévères répressions contre les militants de la société civile ou même d'interdire toute manifestation de celle-ci au nom de l'ordre public: En Guinée, dès sa prise du pouvoir le capitaine Dadis Camara, interdisait toute manifestation car selon lui susceptible de « trouble à l'ordre public » (une notion aux contours flous mais bien aimée par les autorités de police administrative en Afrique).

Cette répression s'étend même au cadre d'expression des organisations de la société civile : la Presse. Au Burkina Faso par exemple, le régime de Blaise Compaoré, allergique aux critiques n'a pas hésité à incendier le quotidien privé « L'Observation » et l'assassinat du Directeur de Publication de l'hebdomadaire « L'Indépendant », Norbert Zongo, le 13 décembre 1998 reste emblématique des rapports de haine que le pouvoir politique peut développer en direction de tout ce qui est expression civique.

En outre, la division et le nombre important des syndicats dans le même domaine, sont une des faiblesses de ceux-ci et réduisent l'ampleur de leur action. Et le pouvoir politique, le plus souvent use de cette division pour mieux les canaliser et les discréditer. Au Mali, les syndicalistes et les professionnels politiques sont souvent les mêmes personnes. Ce qui fait que les actions de beaucoup de syndicats sont dictées par des logiques politiques.

Cependant, malgré ces obstacles la société civile africaine est dans une quête permanente d'indépendance en échappant au pouvoir politique. Cette indépendance est facilitée par la qualité de ses membres et de ses dirigeants issus du milieu intellectuel les plus réputés qui ont un réseau international puissant qui fait qu'ils sont souvent « protégés » au-delà de leurs frontières. En outre, c'est surtout leur autonomie financière par rapport aux Etats qui est le socle de leur indépendance.

III. Les perspectives

Aujourd'hui, la société civile africaine est certes jeune mais dynamique. Elle s'est illustrée dans les luttes pour la démocratie, la paix, les droits de l'homme, les questions de genre, etc. La confiance que leur accorde les bailleurs de fonds et les institutions internationales font d'elles des acteurs avec qui les Etats nations gagneraient plus à entretenir des rapports de collaboration que des rapports conflictuels.

Dans la pratique, la catégorie « société civile » regroupe un ensemble d'organisations entretenant plusieurs formes de rapports avec leurs membres mais aussi avec l'espace public, les autres associations, les médias... et, bien entendu, l'État et la classe politique.

Toutes les sociétés civiles devraient partager les valeurs et caractéristiques suivantes:

- Devenir membres volontairement d'une OSC et non par opportunisme.
- Les OSC se réclament d'une valeur, que ce soit celle de la connaissance (leur expertise qui leur permet d'éclairer la réalité) ou de l'idéal dont elles veulent la réalisation concrète.
- Leur but est limité. Ce but peut être immense : répandre la Vérité sur terre, faire advenir un monde de justice, sauver la planète de sa destruc-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

tion par l'homme... Il peut être beaucoup plus restreint : changer un règlement municipal, protéger les producteurs de maïs d'une région. Mais ce but est spécialisé, tandis que l'État est confronté à tous les problèmes politiques (ou à des problèmes économiques, sociaux, culturels, écologiques qui rentrent dans le champ politique par les conflits qu'ils suscitent entre citoyens)

- Elles posent la question de la volonté générale, ou plus exactement concurrencent cette forme de représentation de la société qui se nomme le politique
- Elles agissent sans contrainte (pas de gendarme pour appliquer les décisions d'une ONG) et sans contrepartie (elles ne passent pas des contrats commerciaux, même s'il arrive que des lobbies versent – illégalement- de l'argent ou fournissent des avantages matériels)
- Elles sont efficaces dans la mesure où elles suscitent l'adhésion à leurs thèses ou à leur interprétation de la réalité : elles ne sont pas sanctionnées directement par le droit positif (même si elles tentent souvent de faire passer leurs demandes dans ce droit)
- Elles croient au Bien Commun et aux valeurs universelles.

En somme, les ONG, principales composantes de la société civile, gagneraient aux valeurs de base que sont entre autres :

- Leur constitution sur une initiative privée et volontaire
- Leur but non lucratif, ce n'est pas une entreprise
- Leur indépendance financière (même si elle peut recevoir des subventions de l'État)
- Leur indépendance, ce qui ne veut pas dire idéologiquement neutre (d'où, par exemple la difficulté de distinguer d'une ONG une association altermondialiste qui milite contre un certain ordre mais refuse de se constituer en parti, d'aller au parlement ou au gouvernement comme telle, etc.)
- Leur recherche un intérêt public et est en ce sens altruiste (d'où la difficulté de la distinguer d'un groupe d'intérêt qui n'est censé agir que pour le bien de ses membres).

Les ONG ne devraient pas demander à exercer un pouvoir direct de commandement (contrairement aux partis qui cherchent à conquérir l'État, par exemple), ni un pouvoir économique.

En outre, les ONG agissent de plus en plus sur les détenteurs du pouvoir. Elles exercent une véritable emprise sur eux, notamment à travers les médias ayant la capacité de juger leurs actes ou de leurs inspirer leurs fins elles mènent une stratégie indirecte où se mêlent pression morale, séduction, négociation... mais aussi proposition et inspiration.

Les ONG tendent à se spécialiser dans plusieurs domaines :

- * environnement
- * droits de l'homme ou droits sociaux, justice internationale
- * commerce équitable et développement
- * transparence, lutte contre la corruption

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Communication

« Penser agir pour une nouvelle citoyenneté démocratique et une meilleure gouvernance politique » par Dr. Abdoulaye Sall

1. Problématique

Cri-2002 se réjouit de l'heureuse initiative prise par la Fondation Konrad-Adenauer, à travers sa représentation au Mali dirigée par Madame Christina WAGNER et sa vaillante Equipe, d'organiser le présent Atelier de Réflexion et d'Echanges sur les partis politiques et la société civile dans notre pays, à un moment, et dans un contexte, où notre pays enregistre à son compteur démocratique et républicain plus de 100.000 organisations de la société civile, et au 03 mai 2017 cent quatre - vingt- sept (187) partis politiques répertoriés au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale.

Ce qui, vous conviendrez avec moi, Chers Participants, nous impose de « penser et d'agir pour une nouvelle citoyenneté démocratique, j'ajouterai, aussi, républicaine, et une meilleure gouvernance politique ».

Il s'agit de réfléchir ensemble, d'échanger, de proposer, de composer, de contribuer, sans tabou, sans esprit partisan, pour faire rejaillir la flamme de la citoyenneté et du civisme, de la démocratie et de la république, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, palie par la triple crise institutionnelle, politique, et sécuritaire, issue du coup d'état militaire du 22 mars 2012 par une partie de l'armée nationale.

Comme toute crise, et comme l'enseigne la sagesse chinoise, le mot « crise » est constitué de deux (02) idéogrammes, l'un signifiant « danger », l'autre « opportunité ». Certaines crises sont porteuses de menaces, mais aussi d'opportunités de changement qu'il faut saisir.

Encore faut-il qu'on y prenne conscience, et qu'on y travaille ?

Il y a alors lieu, en guise d'introduction, de rappeler, tout juste, après cette irruption de l'armée sur la scène politique nationale et régionale, la création d'un Ministère de la Promotion des Langues Nationales et de l'Instruction Civique qui constitue une innovation majeure dans la recherche d'une nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine et une meilleure gouvernance politique d'autant plus que le Décret n° 2012-486/P-RM du 04 septembre 2012 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement assigne à son Chef de Département « l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines de la promotion des langues nationales et de l'instruction civique ».

Le lien entre les langues nationales et l'instruction civique, loin d'être fortuit, milite pour une éducation de masse et de qualité des populations urbaines et rurales à égalité de droits et de chances à la citoyenneté et au civisme.

Il était ainsi chargé de:

- l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation des langues nationales dans tous les domaines ;
- la formation du citoyen par la connaissance des textes, des symboles et des valeurs de la République ;
- le développement du sentiment d'appartenance à une même nation et l'élaboration d'une stratégie de renforcement de l'unité nationale ;
- la promotion et la diffusion de la culture de citoyenneté ; et

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

- la participation à l'élaboration des programmes d'instruction civique en milieux scolaire et universitaire.

Pour faire de l'opérationnalisation de cette mission et de ces attributions spécifiques une opportunité historique sur le chemin de la Renaissance de l'Instruction Civique dans notre pays, le Ministre et son staff ont initié une série de rencontres de haut niveau avec certaines personnalités et organisations de la société civile, dont le Cercle de Réflexion et d'Information pour la consolidation de la démocratie au Mali (Cri-2002) un *think tank* associatif dédié à la réflexion, l'information, l'anti-fatalité, l'action citoyenne, civique, démocratique et républicaine, et au service de tous ceux et de toutes celles qui ressentent le besoin d'anticiper pour agir et de se fixer des objectifs pour donner un sens et un contenu constructifs à leur existence...

Depuis, il n'y a pas eu en République du Mali de Gouvernements constitués sans que la Construction Citoyenne ne soit confiée à un Ministère : Ministère de l'Emploi, de la formation Professionnelle de la Construction Citoyenne, ou encore, Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne...

Bien d'autres initiatives étatiques et non étatiques, qui, il faut le rappeler, ont abouti à l'élaboration et à l'adoption par le Gouvernement en 2016 d'une Politique Nationale pour la Citoyenneté et le Civisme au Mali....

Il faut plus... AGIR !!!

La communication que j'ai l'insigne honneur de vous présenter s'inscrit dans la dynamique de l'action par le biais de la transformation de la crise que nous subissons depuis mars 2012 en une opportunité pour l'émergence, la co-construction, la co-animation, et la co-consolidation d'une nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et d'une meilleure gouvernance politique.

Je dis bien émergence, co-construction, co-animation, et co-consolidation d'une nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et d'une meilleure gouvernance politique.

Alors, par quels bouts prendre pour agir ?

2. Enjeux et défis

2.1. Le premier enjeu et défi prioritaire, voire le tronc intangible...

Il faut en convenir, demeure la recherche, et l'effectivité, d'une connaissance, d'une compréhension, communes,, partagées, et acceptées, des concepts fondateurs, fédérateurs, et mobilisateurs, d'une nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et d'une meilleure gouvernance politique, fondées sur l'Etat de droit.

La nationalité d'une personne est sa citoyenneté, c'est-à-dire sa qualité de citoyen (exemple des régimes républicains) ou de sujet (exemple des régimes monarchiques) d'un Etat. Il nous faut relever ce challenge.

La citoyenneté est définie comme la capacité à exercer ses droits et devoirs de citoyens. C'est-à-dire l'ensemble des droits et devoirs reconnus à toute personne appartenant à la communauté nationale. Et, il ne saurait avoir de citoyenneté sans espace approprié d'assurer sa compréhension mutuelle, partagée, acceptée et disséminée, sans possibilité effective d'assurer son exercice.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

A ce sujet, l'article 11 de la loi n°99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Éducation au Mali est très explicite « le système éducatif malien a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne ».

Il y a lieu de s'interroger et de travailler très sérieusement, en toute responsabilité, et en toute conscience, en quoi, et comment contribuer de façon significative pérenne à la construction des politiques et stratégies en lien avec la nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et une meilleure gouvernance politique ? Qu'attendre des autres acteurs et partenaires étatiques et non étatiques ? Quels types de partenariats nouer, avec qui, pourquoi établir, et pour quelle finalité ? Comment provoquer l'indispensable changement des comportements et des structures socio-institutionnelles dans la gouvernance démocratique dans notre pays ? Par où, et quoi commencer en prenant comme points d'appui la Constitution du 25 février 1992, les autres textes fondateurs et fédérateurs de la République (code électoral, code des collectivités territoriales, lois d'orientation, charte des partis politiques, programmes scolaires...) et la capitalisation des acquis par l'Etat, les acteurs et organisations de la société civile intervenant dans le domaine ? Comment faire pour une mutualisation et une fédération des actions articulées sur l'urgence, le court, le moyen et le long terme ? Comment se donner les chances de réussite?

2.2. Le deuxième enjeu et défi prioritaire, voire les racines fondatrices et fédératrices....

S'il est admis dans l'Etat de droit comme thèse fondatrice et fédératrice, que la démocratie est « le pouvoir », ou encore, « le gouvernement », « du peuple par le peuple et pour le peuple », il y est aussi admis comme anti-thèse fondatrice et fédératrice, que « le peuple » est « le pouvoir », ou encore, « le gouvernement », « des citoyens par les citoyens et pour les citoyens à travers l'exercice effectif et responsable de leurs devoirs et droits consacrés par la Constitution », et pour finir, comme synthèse fondatrice et fédératrice, que la démocratie est « le pouvoir », ou encore, « le gouvernement », « des citoyens par les citoyens et pour le peuple » (Dr. A SALL, 2004).

Il s'agit de mutualiser, de fédérer et de concentrer les intelligences des maliens et des maliennes sur l'essentiel en s'adaptant, en instaurant les valeurs, les principes, les convictions, les règles du jeu de la démocratie, de la décentralisation, de l'Etat de droit, et de la bonne gouvernance à travers, entre autres, la connaissance, la compréhension et la maîtrise de la Constitution, des symboles de la République dans la dynamique de la co-construction d'un Etat capable, réceptif, et comptable.

A cet effet, il est bon de rappeler que notre pays est rentré dans l'ère démocratique avec l'adoption de la Constitution du 25 février 1992 qui garantit les droits et les devoirs de la personne humaine, qui édicte les symboles de la République, qui sépare les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire indépendant des deux premiers), qui donne la parole aux collectivités territoriales et aux forces vives de la nation, dont les jeunes, à travers le Haut Conseil des Collectivités et le Conseil Economique, Social et Culturel.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

En quoi, par exemple, la devise du Mali, "Un Peuple-Un But-Une Foi", peut-elle contribuer à organiser et à tenir des élections régulières, libres, justes, transparentes, participatives, crédibles et apaisées? En quoi, par exemple, les trois (03) couleurs du drapeau national du Mali, "Vert-Or-Rouge", peuvent-elles inciter les citoyens, notamment les électeurs, à demander aux différents candidats à l'élection présidentielle d'articuler leurs projets de société autour de ce symbole, de sa signification, de sa portée, de son opérationnalisation sur le terrain de la résolution rapide et durable de la crise politico-institutionnelle et sécuritaire dans notre pays?

3. Perspectives

L'engagement citoyen est relatif à l'exercice effectif des droits, à l'accomplissement des devoirs, à la connaissance et à l'effectivité des dispositions de la Constitution du 25 février 1992 (loi fondamentale) dont les deux premiers articles posent respectivement le principe de l'intégrité de la personne humaine (article 1) et de l'égalité entre les maliens (article 2) ; à la connaissance des institutions de la République (8 dans l'actuelle Constitution), à la maîtrise de l'hymne national,..., bref à l'adoption d'un comportement de pionnier pour l'édification de la patrie Mali, de l'Afrique (cela ressort de l'article 117 de notre Constitution et du refrain de l'hymne national), et du monde.

Quelles passerelles d'expression citoyenne et civique co-crée, co-anime, pour réussir le passage par l'engagement public au Mali nouveau porteur de grandes espérances pour la renaissance de la citoyenneté, du civisme, de la démocratie, de l'Etat de droit de la bonne gouvernance ? A l'assistance et aux groupes de travaux d'y réfléchir, de les identifier, de les articuler au service de la nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et d'une meilleure gouvernance politique.

Les passerelles citoyennes à co-bâtir ont pour objectif de contribuer à combler le déficit de citoyenneté et de civisme diagnostiqués à des niveaux, jusque-là insoupçonnés, face à la crise politico-institutionnelle avec à la clef la rupture du cordon ombilical entre les échelles de représentation politique et celles de la participation citoyenne.

Ce qui résulte, selon plusieurs sources, de la désaffection des élections par les citoyens, de leur manque de lisibilité et de visibilité par rapport à l'importance et à l'impact du suffrage universel dans une société démocratique.

De nouvelles approches, de nouvelles méthodes pour mieux éclairer le débat citoyen, démocratique et républicain de la famille à l'école, de l'école à la vie de la Cité au moment où celle-ci est soumise à de profondes épreuves dans son existence même.

Au demeurant, comme le souligne fort justement René Hubert dans son Traité de Pédagogie Générale, l'éducation, notamment citoyenne et civique, c'est « l'ensemble des actions et des influences exercées volontairement par un être humain sur un autre être humain, en principe par un adulte sur un jeune, et orientées vers un but qui consiste en la formation dans l'être jeune des dispositions de toute espèce correspondant aux fins auxquelles, parvenu à maturité, il est destiné ».

Nous avons, nous, Adultes, responsables et acteurs, politiques et de la société civile de cette phase critique de l'éducation, l'avenir, du devenir, de nos

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

enfants, de nos militants, de nos populations laborieuses, une responsabilité historique dans l'éveil et le réveil démocratiques et républicains de notre Peuple face à son destin.

Si les partis politiques ont vocation pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique en concourant à l'expression du suffrage et assurant par cette voie une fonction électorale, les partis politiques assurent également, suivant la Charte des partis, une fonction éducative, et d'encadrement de leurs élus, en plaidant pour un programme, en définissant les enjeux, les défis, et les perspectives, qui se posent au pays, en sensibilisant les populations sur les questions d'intérêt public, national, régional, local, et international.

Ce qui n'est envisageable, réaliste, et réalisable, qu'à travers l'établissement et l'effectivité d'un Contrat Social et Politique Responsable et Assumé entre la Société Civile et les Partis Politiques dans toutes leurs composantes. Cette tâche hautement patriotique incombe aux deux, à la Société Civile et aux Partis Politiques, au moment où le pays a fortement besoin de tous ses enfants.

Où en sommes - nous ?, Que, et comment faire, pour relever ce challenge ?

A l'assistance et aux groupes de travaux d'y réfléchir, d'identifier les balises nécessaires, de les articuler au service de la nouvelle citoyenneté démocratique, républicaine, et d'une meilleure gouvernance politique dans notre cher et beau pays, le Mali.

MALICHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali**C. Synthèse des débats sur les communications des deux panels en plénière**

Les communications ont suscité des débats importants, parfois houleux, mais qui ont amené les participants à s'accorder sur la définition et le rôle de la société civile et des partis politiques, ainsi que sur les interactions et les frontières qui peuvent exister entre les deux entités.

I. Débat sur la société civile

Pour le communicateur, M. Amadou Mallet, il n'existe pas au Mali une définition tranchée du concept de société civile, d'où les difficultés de son encadrement. L'avènement de la crise a contribué à l'émergence de nouveaux types d'acteurs de la société civile dont les structurations, les modes d'action et de gestion sont différents de celles des OSC issues du système classique. Cette situation de confusion ne permet pas de définir avec clarté le rôle des OSC au Mali.

Deux définitions de la société civile ont été retenues, non sans difficultés ; d'autant plus qu'il demeure encore compliqué de ranger dans cette catégorie toutes les organisations qui s'en réclament. Pour les uns, la société civile c'est « l'ensemble des institutions (associations, organisations, alliances, syndicats, etc.) à but non lucratif et librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir politique. Elles participent à la définition des politiques publiques de développement et exercent un contrôle sur leur mise en œuvre ». Cette définition est celle des organisations de la société civile elles-mêmes, puisqu'elle a émergé d'un atelier organisé par l'ONG OMAES dans le cadre du Programme de Renforcement de la Société Civile financé par USAID. Pour les autres, la société civile c'est « un mouvement organisé de citoyens engagés et bénéficiant de la légitimité de représentation, de la population en général et ou d'un groupe social en particulier, assurant à ce titre et dans ce cadre un rôle de proposition et de veille sur la qualité des politiques publiques, la qualité de la gouvernance publique et celle du processus de création et de répartition des ressources dans une formation sociale. » Les participants ont retenus les deux définitions, tout en reconnaissant qu'elles se complètent. La première met l'accent sur la différence entre l'organisation de la société civile et le parti politique, tandis que la seconde met en exergue l'engagement de la société civile, son influence dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la gouvernance du pays. Ils ont écarté l'idée de l'apolitisme de la société civile, qui peut bel et bien parler de sujets politiques ou agir sur la politique, tout en prenant garde de ne pas tomber dans la vocation de conquérir et d'exercer le pouvoir, qui reste l'apanage des partis politiques.

Ces deux définitions n'ont pourtant pas permis, loin sans faute, aux participants de faire une typologie des organisations de la société civile. La question, qui est de la société civile et qui ne l'est pas, a été difficile à trancher. On n'a pas pu faire une place aux associations confessionnelles et traditionnelles dans la société civile, alors qu'elles s'en réclament. Cette question est demeurée sans réponse. En revanche, une classification des organisations a été faite en fonction de leur importance et de leur champ d'intervention. Il y a les OSC de niveau 1, qui sont constitués d'individus agissant à la base. Les OSC de niveau 2, qui sont ONG, et dont les interventions renforcent celle de niveau 1. Ensuite, les faitières nationales et les réseaux d'ONG qui sont les

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

OSC du niveau 3. Et enfin les OSC de niveau 4, qui sont les plates formes nationales.

Le débat a été très animé sur le rôle de la société civile dans le Mali en crise, ses rapports avec les partis politiques et les défis qu'elle doit relever pour s'affirmer et être plus efficace. Sur les rôles de la société civile, les interventions ont insisté sur la défense des droits et liberté, l'appui aux initiatives de développement, la fourniture de services aux populations, l'influence sur les politiques publiques, la veille et l'alerte. Ces rôles ne peuvent être joués que si les OSC se mettent dans une posture qui leur permette de prendre des initiatives de regroupement, de participation, de suivi, de plaidoyer, d'appui et de compréhension. L'accent a été mis sur le respect du rôle de la société civile, qui ne doit pas prendre la place des partis politiques. Il y a trop d'amalgame entre le rôle de la société civile et celui des partis politiques. Chacun doit rester coller à son rôle. A cet égard, il a été révélé les incongruités que l'on observe chez les acteurs de la société civile. Certains se cachent derrière la société civile pour faire de la politique. Depuis que les partis politiques ont commencé à perdre leur crédibilité vis-à-vis des populations, certains acteurs fui les partis politiques et se positionnent dans les OSC pour faire de la politique. Aujourd'hui, la société civile fournit des cadres pour la constitution du gouvernement. Il n'est pas rare de voir un cadre de la société être appelé au gouvernement au moment même où il critique l'action de celui-ci. La société civile est devenue un créneau pour les demandeurs d'emplois qui créent des associations pour se donner du travail et des moyens. Une fois les associations créées, et un récépissé obtenu, les promoteurs se lancent dans la recherche de bailleurs de fonds pour financer des projets qu'ils auront imaginés. La plupart des OSC sont incapables de financer sur fond propre le moindre projet. A force d'être à l'affût des bailleurs de fonds pour se faire financer, la société civile montre ses tares et démontre qu'elle n'est si propre que les gens pouvaient le croire dès le départ. Elle a donc des défis à relever.

Sur les défis qui attendent la société civile, qui a besoin de retrouver sa crédibilité, il y a le renforcement de ses capacités de résilience, de contribution et de gestion. Les OSC doivent améliorer leur capacité à agir ; ils doivent renforcer le partenariat et le dialogue avec les autres acteurs institutionnelles (secteur public, secteur privé, université, centre de recherche, etc.). Ils doivent réfléchir sur la question de leur financement. Sur ce point, il a été reproché à l'Etat de ne pas financer les OSC et de les avoir laissés à la merci des bailleurs. En même temps il a été dit que si l'Etat subventionnait les OSC, ces dernières n'auraient pas l'indépendance et la neutralité indispensables à l'accomplissement de leur tâche.

II. Débat sur les partis politiques

Le débat sur les partis politiques a soulevé beaucoup de passions, tant les organisations politiques suscitent de la curiosité au Mali. En revanche, la définition du parti politique n'a pas autant posé de difficultés que celle de la société civile. Le parti politique c'est « tout regroupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et en cherchant à conquérir le pouvoir, ou du moins, d'influencer ses décisions. » Evidemment, d'autres définitions ont été données, mais elles s'incrument bien dans celle qui a été retenue.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Au Mali, une Charte des partis politiques a été adoptée, et définit bien le rôle et la fonction du parti politique. Il se distingue de la société civile par les caractéristiques de la durabilité, une organisation perfectionnée, et la recherche permanente du soutien. Quant aux fonctions et aux rôles du parti politique, les échanges ont retenu que qu'il y a une fonction d'encadrement de l'opinion, un rôle d'éducation, et une fonction d'intégration sociale. Mais à la question de savoir si les partis politiques au Mali jouent leurs rôles, la réponse était qu'elles ne la jouent pas. A l'exception de quelques-uns, les partis politiques ne remplissent pas leurs fonctions. Ils ne se soucient même pas de le faire, malgré qu'ils bénéficient annuellement d'une subvention de l'Etat. Tous les communicateurs ont déploré la prolifération des partis politiques qui se créent au Mali comme on crée une épicerie. Selon les derniers chiffres, le pays compte 187 partis politiques enregistrés sur les fichiers du Ministère de l'Administration territoriale. Certains n'ont pas hésité à dire que la Mali va vers une situation où chacun va avoir son parti politique. Dans cette pléthore de partis politiques, moins de 10% ont un projet de société, et seulement 17 sont représentés à l'Assemblée nationale. D'où les questionnements sur leur légitimité et leur représentativité. A l'issue des élections législative de 2013 seuls 17/176 partis politiques ont eu 1 siège à la représentation nationale, soit un taux d'à peu près 1%. Certains n'ont jamais tenu de congrès, et d'autres depuis plusieurs années. Plusieurs interventions ont mentionné que les partis politiques se créent par opportunisme ou par des gens qui sont à la recherche d'intérêts personnels.

L'absence d'idéologie et de programme que l'on observe chez les partis politiques maliens conduit souvent à des rapprochements que les participants ont qualifié d'alliances contre nature. On voit des partis politiques qui se disent socialistes se mettre ensemble avec des libéraux ou d'autres ne se réclamant d'aucune idéologie. Ces alliances sont souvent réalisées par opportunisme ou sur la base de calculs. Certains partis politiques qui ne représentent rien dans l'opinion se mettent avec les plus importants pour se mettre en valeur. Il a été révélé que des partis politiques ne connaissent pas leurs militants puisqu'ils ne tiennent pas une fiche sur laquelle les militants sont inscrits. Une nuance a été faite entre militant et électeur d'un parti politique. Un communicateur a raconté qu'un cadre de parti politique a déclaré un jour que sa structure a plus de deux (2) millions de militants. Les participants n'ont pas été tendres avec les partis politiques ; pour la plupart, ces entités ne jouent pas leurs rôles et ne fournissent pas le bon exemple. A la lumière de ces problèmes, les échanges ont relevé que les partis politiques font face aux défis suivants :

- La mauvaise gouvernance
- Le camouflage des partis politiques avec les OSC
- L'inexistence de certains partis politiques en dehors des périodes électorales
- Les difficultés de financement
- Le rejet des partisans de l'opposition par les citoyens
- L'analphabétisme des populations
- L'insuffisance de culture politique

Certains cadres de partis politiques présents dans la salle n'ont pas hésité à dire que le débat est en défaveur des partis, ou même qu'il est dirigé contre eux. Le parti politique en Afrique ne peut pas être comme en Occident où les réalités sont différentes. Le programme d'un parti politique en Afrique est for-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

tement influencé par des directives de l'UEMOA, de la CEDEAO, et parfois même des institutions des Breton Woods. Un parti peut bien avoir son programme mais une fois arrivé au pouvoir il ne pourra pas l'appliquer. Ceux qui ont défendu les partis politiques au cours des débats pensent qu'il faut analyser les partis politiques Maliens dans leur environnement et non le faire avec des instruments d'ailleurs.

III. Débat sur les rapports entre la société civile et les partis politiques

Les rapports entre la société civile et les partis politiques a été analysés à la lumière de la crise dans laquelle le Mali est empêtré depuis 2012. Les participants ont d'abord situé la crise dans son contexte et dit que les liens entre les deux entités doivent être définis dans l'approche de la résolution de la crise. Comment entrevoir les rapports entre partis politiques et société civile dans la recherche de solution à la crise malienne ?

Les participants ont d'abord soutenu que l'équilibre de la société passe par le fait que chaque entité reste dans son rôle. Cela est très important pour éviter la confusion et l'amalgame. Le parti politique doit rester dans sa vocation de conquérir et d'exercer le pouvoir. Cette vocation s'accompagne de fonctions qui incombent aux partis politiques, notamment : l'éducation des militants, la formation et l'encadrement de l'opinion, et la recherche des électeurs. Ces fonctions contrastent avec celles de la société civile, qui est un contre-pouvoir, dont la fonction se résume à amener le gouvernement à satisfaire les besoins des populations. La société civile travaille sur la même matière que les partis politiques, pour des finalités qui diffèrent.

Ainsi, les débats ont dénoncés les connivences dangereuses auxquelles on assiste au Mali entre société civile et partis politiques, la plupart du temps dans des projets sans intérêts pour les populations et pour des objectifs partisans ou personnels. L'exemple du rapprochement entre le RPM, le principal parti de la majorité, et le Haut Conseil Islamique qui a appelé à voter pour ce parti politique lors de la présidentielle de 2013, a été donné. Aussi, les interventions ont relevé l'utilisation par certains acteurs de la société civile de leur organisation pour faire de la politique active. Beaucoup d'associations se réclamant de la société civile font de la politique sans se donner le courage de créer ou d'aller vers un parti politique. De même que des acteurs politiques œuvrant pour la conquête d'un mandat de député ou de conseiller municipal se cachent derrière la société civile. A ce niveau, tous se sont prononcés sur la responsabilisation des acteurs de parts et d'autres, de manière à ce que chaque acteur joue son rôle.

En revanche, les débats ont admis que la frontière qui existe entre la société civile et les partis politiques n'est pas étanche, et que des rapprochements peuvent se réaliser entre les deux entités. Dans une situation de crise comme c'est le cas du Mali, des alliances conjoncturelles et stratégiques peuvent être envisagées entre les partis politiques et la société civile. Il a été évoqué l'accord pour la paix qui nécessite pour son application que les acteurs politiques et ceux de la société civile se rassemblent pour peser sur la volonté du gouvernement. Une des communications a établi que le Mali se trouve au stade du rétablissement de la paix et non de la consolidation de la paix. Dans ce sens, chacun doit se poser la question : « que faire ? » Il y a besoin d'élaborer une charte pour la paix. Pour y arriver, certains intervenants ont affirmé qu'un minimum d'entente entre ces deux entités est possible, et même nécessaire. Cette entente doit être bien définie, en tenant compte des

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai **2017**

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

rôles respectifs de chaque entité, des rôles prioritaires, des rôles qui peuvent être conjoints, et évidemment, les limites aux actions. Sur la question du rapprochement entre partis politiques et société civile, des voix se sont élevées pour dire que cette alliance doit dépasser l'application de l'accord pour la paix pour viser la lutte contre la corruption et la transparence des élections. En dehors de ces combats nationaux qui peuvent justifier que société civile et partis politiques s'entendent, chaque entité a le devoir de jouer son rôle.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

D. Les ateliers

Les travaux de la deuxième journée ont été consacrés aux ateliers. Une proposition de réaménagement du programme a été faite pour mieux approfondir les réflexions avec l'ensemble des participants sur chaque thématique retenue. Avant le début de chaque atelier, une communication a été faite par un spécialiste, et cela a permis de nourrir les débats.

1. Premier atelier

« Les agendas de la société civile et des partis politiques dans un régime constitutionnel en crise : rôles respectifs, rôles conjoints, problèmes prioritaires et limites de leurs actions » sous l'assistance de Me Amadou Tiéoulé DIARRA

Il faut se féliciter que la Fondation Konrad-Adenauer-Stiftung ait eu l'initiative de soumettre à l'appréciation un thème autour des agendas de la Société civile et des partis politiques dans une conjoncture d'effondrement des barrières idéologiques ; qui ont cédé la place à des marchandages ou à des formes de négociation à la base, par-dessus la tête des directions politiques !

Il revient à la science politique malienne ou à l'anthropologie politique de clarifier ces nouveaux clichés.

1- Ce phénomène de bouleversement ne date pas de la crise de 2012. Il remonte au tout début de la 3e République où l'on n'avait pas soupçonné que ce qui est une gouvernance à la mode africaine allait saper les fondements de la démocratie classique malienne en gestation.

1-2 Au départ, ce qui était considéré comme une transition, parce que sortant d'un régime totalitaire, revient après la crise de 2012, mais dans un contexte assez particulier. Une paix sociale menacée, avec la résurgence des velléités séparatistes dans une conjoncture d'utilisation d'actes de terrorisme visant à anéantir l'expérience démocratique et les valeurs qui sont censées l'accompagner.

Il est plus facile de parler avec les acteurs politiques et ceux de la Société civile au sommet comme à la base le concept de paix. En revanche, il est difficile de faire saisir par les mêmes acteurs le concept de sécurité internationale.

A en croire les informations issues de la cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB), « il existerait en 2008 près de 40.000 organisations locales formelles et informelles et 2.150 organisations non gouvernementales (ONG) officiellement enregistrées... », et un nombre de partis politiques avoisinant le chiffre 135⁸. Sans compter si l'on se réfère aux différents communiqués lus à la TV Mali (ORTM) des organisations et associations créées en 2012 et 2013.

1-3 Le constat de la fondation Konrad – ADNAUER est le suivant « la crise multidimensionnelle que connaît le Mali depuis 2012 peine à trouver la meilleure voie pour sa résolution. Certains acteurs que sont la société civile et les partis politiques agissent ou réagissent chacun de son côté de manière différente aux sensibilités de l'autre ».

Ces antagonismes empêchent-ils l'Etat de tenir ses promesses sur le terrain concret ? Autrement dit les échecs sur le terrain de l'avènement d'une paix

⁸TDR Partis politiques et société civile de la Fondation Konrad Adenauer

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

durable dépendent-ils du degré d'entente ou non auquel partis politiques et organisations de la société civile parviendraient entre eux ?

Plusieurs approches du sujet sont possibles. Celles nous paraissant dignes d'intérêt dans la conjoncture actuelle sont les suivantes : le Mali est-il dans la phase de rétablissement de la paix ou de consolidation de la paix post-conflits ?

Répondre à ces questions suppose un préalable. A savoir la définition et la compréhension de certains concepts : agenda, société civile, partis politiques, régime constitutionnel en crise, rôles respectifs, rôles conjoints, problèmes prioritaires.

II-DEFINITIONS

2-1 Les termes "agenda", "société civile", "parti politique", "régime constitutionnel en crise", "rôles respectifs", "rôles conjoints", "problèmes prioritaires" doivent être nécessairement définis.

Certains concepts comme « société civile », « parti politique » ont fait l'objet hier d'un examen critique. Néanmoins il convient d'ajouter deux mots à ces approches.

2-2 la société civile, organisation sociale qui apparaît dans sa multiplicité, sa conduite, ses pratiques, ses appartenances à divers horizons est un lieu où s'entrecroisent des volontés et des pratiques avec des motivations autres que la recherche du pouvoir d'Etat.

Elle a obtenu aujourd'hui à travers un cadre légal, un statut d'agent de coopération fonctionnelle entre elle et le Gouvernement.

- Mais qu'en est-il de son rôle général de « groupe de pression » à l'échelle nationale et internationale ?
- Comment harmoniser le rôle des différentes composantes de la Société civile à l'échelle nationale et internationale ?

2-3 Un parti politique selon le Professeur Nagoungou SANOU est « un groupement volontaire d'hommes et de femmes, plus ou moins organisées, tant au niveau national qu'au niveau local, dont l'activité est plus ou moins permanente, réunis par une communauté d'idées et de sentiments prenant la forme d'un projet de société pour la réalisation duquel ils prétendent assumer seuls ou en coalition les fonctions du gouvernement »⁹ après une victoire électorale.

2-4 Un agenda : Selon le dictionnaire *Larousse* c'est un :

- Registre ou carnet pré-daté, sur lequel on inscrit jour par jour ce qu'on doit faire ;
- Ensemble de choses à traiter dans une période donnée ;
- Emploi du temps.

Dans la conjoncture actuelle du Mali, il est important de noter que ce qui nous intéresse est « l'ensemble des choses à traiter dans une période donnée ». Etant précisé que notre période est caractérisée par une insécurité

⁹ LES PARTIS POLITIQUES AU MALI « Rôle et Contribution à la Consolidation des Acquis démocratiques », de Mamadou SAMAKE, Chargé de Mission au Ministère chargé des Relations avec les Institution

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

dont on n'est pas sûr que la société civile et les partis politiques ont une vue commune sur la question.

2-5 Un régime constitutionnel en crise : Un régime constitutionnel est celui qui, bien qu'étant issu de l'exercice du droit de suffrage conformément aux procédures prévues par le constituant, est aux prises avec des contingences internes ou externes qui le limitent dans ses actions de gouvernance ;

2-6 Les rôles respectifs : sont des tâches ou mandats que chaque organisation sociale ou politique se fixe pour atteindre ses objectifs sans le concours de l'autre.

2-7 Les rôles conjoints : Un rôle, un mandat est conjoint quand il s'exerce par deux ou plusieurs entités suivant, soit une base normative soit une base informelle mais convenue.

2-8 Les problèmes prioritaires : Des problèmes sont prioritaires quand dans une conjoncture donnée comme celle du Mali, leur règlement est essentiel pour la vie en communauté. Il en est ainsi du rétablissement de la paix ou du maintien de la paix ou de la consolidation de la paix.

2-9 Les limites à des actions : Peuvent être définies comme celles d'ordre juridique, institutionnel, de fait, de moyens qui empêchent ou freinent une initiative normale ou informelle.

Ces précisions faites il convient de s'interroger sur l'étape de la période concernée.

III. A QUELLE ETAPE SOMMES-NOUS ?...

...Rétablissement de la paix ou consolidation de la paix ?

3-1 Les différentes résolutions des Nations-Unies ont préconisé des moyens aux fins d'amener les parties à prévenir non seulement les conflits mais à parvenir par des voies pacifiques à un accord en nommant l'Algérie, médiateur des parties.

L'Accord d'Alger signé en Mai-Juin 2015, est censé rétablir la paix en fixant les positions telles qu'elles étaient jusqu'à la signature.

Il est vrai que des actions internationales, régionales et communautaires sont prises pour améliorer ou atténuer la situation qui a donné naissance aux conflits (l'intervention de la justice internationale, l'assistance humanitaire, le déploiement des forces militaires, la conclusion d'arrangements et d'accords spéciaux, etc...) ;

3-2 Une phase de consolidation de la paix ?

Si l'on en juge par le document intitulé "Accord pour la Paix et la Réconciliation du Mali issu du processus d'Alger". Ce document définit les structures propres à consolider la paix et vise à créer, de par son esprit, la confiance entre les parties sur une base consensuelle.

Pour autant, le désarmement reste un problème, comme le rapatriement des réfugiés, le rétablissement de l'ordre.

Toutefois, au même moment s'effectuent des formations en masse du personnel de sécurité, le renforcement des capacités en matière des droits de l'homme par la MINUSMA, des initiatives de l'Etat sont prises pour reformer ou renforcer les institutions gouvernementales.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

3-3 Mais malheureusement, le gouvernement du Mali n'entrevoit la participation politique au rétablissement de la paix et à sa consolidation qu'à travers des consultations informelles malgré l'existence d'un riche arsenal conventionnel¹⁰ régional africain !

L'Accord d'Alger pêche par son silence sur la place formelle des organisations politiques et de la société civile aux assises de la conférence d'Entente Nationale qui a laissé les mains libres au Gouvernement la pilote selon ses seules vues !

Malgré tout, la conférence d'Entente Nationale s'est tenue à Bamako en Mars-Avril 2017. De ses assises, il en est résulté un document qui préfigure « la Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation Nationale ».

IV- L'ELABORATION DE LA CHARTE POUR LA PAIX, LA RECONCILIATION ET L'UNITE NATIONALE (CPRUN) :

4-1 Un axe de collaboration et d'entente pour une sortie de crise

A l'issue des travaux de la conférence d'entente nationale, une pré-charte a été élaborée sans la participation effective de l'opposition aux travaux. Une partie de la société civile aurait été mise à l'écart. En effet, la procédure de consultation initiée par le médiateur, chargé de l'organisation des travaux, n'était pas pour ménager les susceptibilités.

Cependant, la pré-charte pourrait se révéler comme un levier de ralliement des acteurs politiques et de la société civile pour autant que les objectifs visés sont de passer du rétablissement de la paix à la consolidation de la paix dans l'intérêt national des Maliens et la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cet ordre d'esprit, un degré d'entente est possible :

4-2 La pré-charte comme un agenda

- Reconnaître que l'Accord d'Alger est un accord souple qui a permis de réduire des menaces d'affrontements qui pesaient sur le Mali.
- Reconnaître la pré-charte comme un instrument d'orientation à parfaire.
- Permettre les partis politiques et les Organisations de la Société Civile (OSC), désireuse d'intervenir sur la pré-charte, d'y introduire toute question qui favorise une ou des actions contribuant au rétablissement ou à la consolidation de la paix à l'échelle nationale.
- Entrevoir la place d'un Médiateur second consensuel (Partis politiques et OSC) aux côtés du Médiateur désigné par le Chef d'Etat.
- Contribuer à recréer un sentiment nouveau de participation, un sens patriotique du consensus et de l'intérêt commun et de la démocratisation en ce qui concerne toutes les questions touchant à l'application de l'Accord d'Alger et au perfectionnement de la pré-charte.
- D'où l'entier engagement de tous et toutes, hommes, femmes, jeunes, Organisations politiques et de la société civile et de dire « Que faire si j'étais à mon tour au centre ?

¹⁰ Cf. Sélection de Documents-clé de l'Union Africaine Relatifs aux Droits de l'Homme de Julia Dolly JOINER, Commissaire aux affaires Politiques (Union Africaine), 2006.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Synthèse des débats

La présentation a donné lieu à un certain nombre de constats, notamment :

- la nécessité de rétablir la gouvernance et de lutter contre la corruption ;
- voir le contenu que nous pouvons donner au FOSC et au CNSC ;
- la nature juridique de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale ;
- voir s'il est nécessaire de refonder le Mali à partir de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale ;
- l'incapacité des OSC à jouer pleinement leur rôle, pour des raisons de manque de financement ;
- la nécessité d'organiser une conférence nationale du type de 1991 ;
- les actions à mener pour que les acteurs encore armés déposent les armes ;

Ces constats ont conduit à des propositions de solutions devant permettre au pays de sortir de la crise qu'il traverse depuis 2012.

Pour certains intervenants, la prolifération des OSC est en partie liée à la crise de 2012 qui a vu naître une multitude d'acteurs. La société civile étant devenue un bon créneau, tout le monde a créé son association. A la question, à quelle étape sommes-nous ? Le communicateur a déclaré qu'il existe une léthargie intellectuelle au Mali et que la relance n'est pas possible si ce déficit n'est pas comblé. Selon lui, si on ne prend pas le temps d'analyser la situation, on risque d'être toujours porté à poser des actes et de vouloir les corriger après.

Selon un acteur politique, pour les partis politiques et les OSC, l'accord pour la paix et la réconciliation nationale contient les germes qui pourraient déstabiliser le Mali. De ce fait les partis politiques et les OSC doivent entreprendre des actions en vue de la révision de cet accord.

Pour répondre aux différentes questions le communicateur dira que la situation actuelle du Mali trouve en premier lieu, une partie de ces origines dans la transition de 1991. C'est à cette époque qu'il a été accepté, pour la première fois, dans des documents officiels le terme de statut particulier, et en second lieu elle peut être expliquée par des contingences au niveau international et national. Car la plupart des pays dit amis du Mali ont aujourd'hui un agenda différent. Pour y arriver, au plan interne le comportement des Maliens et des Maliennes doit être la cohésion nationale. Enfin, il a stigmatisé le manque d'amour des Maliens pour le Mali. En gros, les Maliens n'aiment pas leur pays.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

2. Deuxième atelier**« Architecture et dynamique des partis politiques ou des tendances politiques au Mali » sous la facilitation du Pr Mohamed Traoré**

- L'identité des partis politiques et les grands traits de leurs évolutions depuis 1991
- Quelle posture des partis politiques au plan économiques et social pour promouvoir le vivre ensemble ainsi que la gouvernance dans le pays ».

Généralités sur les partis politiques

Il n'est pas aisé d'avoir une définition unidimensionnelle des partis politiques qui sont nés au XIXe siècle avec l'apparition du régime représentatif et se sont développés avec l'élargissement du suffrage. Un parti politique au sens légal du terme est une association à but politique, dont l'objectif déclaré est d'exprimer les opinions, les aspirations et les préférences politiques de ses membres. Il est soumis comme toutes associations aux droits et obligations prévues par la législation des associations (la loi 1901 en France) et la Loi N° 047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques du Mali.

Une autre approche du parti politique peut être faite à partir des dispositions constitutionnelles. Dans la plupart des cas ces dispositions leur reconnaissent un rôle dans l'expression du suffrage, leur garantissent une liberté d'action en régime libéral et leur imposent le respect des principes démocratiques. Toutefois, cette seule approche n'est ni satisfaisante ni complètement éclairante, car elle rend rarement compte de la réalité politique.

Le parti politique se révèle bien plus comme une arme de conquête du pouvoir politique établi. Le marxisme et une certaine doctrine ont contribué à l'affermissement de cette conception du parti politique. Pour Lénine « le parti politique est une arme de combat politique, voire une fraction organisée de classe ».

Pour Robert MICHELS, sociologue italien adepte de Max WEBER, connu pour son ouvrage qui décrit « la loi d'airain de l'oligarchie », le parti politique n'est « qu'un mécanisme, une machine organisée de l'oligarchie faite pour l'action politique de celle-ci ».

Aujourd'hui, les partis politiques sont des acteurs incontournables de la compétition électorale, même s'ils sont parfois perçus comme vecteurs d'intérêt privé ou comme entretenant artificiellement certains clivages dans la société, suscitant des critiques.

Malgré cela, ils jouent pourtant un rôle déterminant dans le fonctionnement de la démocratie. Ils sont les acteurs collectifs centraux de la démocratie pluraliste : ils détiennent le monopole de l'offre électorale par l'investiture qu'ils offrent aux candidats, participent à la sélection des gouvernants et encadrent l'activité des responsables politiques. Ils structurent l'opinion.

Ils sont porteurs d'un projet de société : ainsi cherchent-ils à mobiliser les populations autour desdits projets. Tous les efforts sont fournis pour faire partager la justesse de leurs vues, à convaincre de la valeur de leurs programmes et leurs objectifs. Dans cette dynamique, Ils entre en concurrence entre eux mais aussi avec d'autres acteurs politiques que sont les groupes d'intérêts, syndicats, associations ; mais aussi, il arrive qu'ils utilisent ces derniers comme les relais de leurs activités.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Le but fondamental des partis politiques est la conquête et l'exercice du pouvoir par le truchement de l'accès aux institutions politiques : Cette ferme volonté d'accéder au pouvoir fait des partis politiques des « machines électorales ».

Pour parvenir à leur dessein politique, les partis politiques sont très structurés : le personnel assurant la direction politique et administrative du système, d'une part et d'autre part les gouvernants. Au sein de ces organisations se nouent des relations sociales particulières : les partis politiques sont une communauté d'individus regroupant de simples adhérents, des militants, des élus, des permanents, ces différentes catégories ne jouant pas toujours le même jeu au sein de ces réseaux. On observe des amitiés, des rivalités, on développe des croyances communes et distingue des logiques d'intérêt et des stratégies personnelles...

Une meilleure appréhension des partis politiques, nécessite d'une part d'analyser ce qui fait l'originalité, et d'autre part, de procéder à l'inventaire des systèmes de partis politiques.

Certes, les partis politiques sont les représentants des citoyens dans la sphère de l'Etat ; mais, force est de reconnaître que la démocratie représentative montre ses limites depuis quelques années dans les démocraties occidentales ; des voix se sont élevées pour dénoncer la démocratie représentative, notamment dans les milieux de la gauche américaine des années 1960. En effet ce sont les processus participatifs qui ont la côte ; c'est la démocratie participative qui a quelques fois été précédée en France par un certain anti-parlementarisme.

Le pouvoir ne se limite plus aux sphères habituelles car le débat politique est de plus en plus collectif, le citoyen est de plus en plus autonome, mieux informé et plus apte à juger l'action publique. Ainsi, selon certains politologues l'opinion publique est même devenu un acteur politique dans la vie politique.

La démocratie est désormais à la fois une démocratie de représentation et d'interpellation car le citoyen n'est plus subjugué par l'allégeance à l'Etat tout puissant ; il construit lui-même ses jugements et est moins dépendant du gouvernement.

Toute cette dynamique montre que la démocratie est une œuvre inachevée, une réalité indéfiniment perfectible. Son statut n'est pas défini de manière immuable. C'est une réalité que l'on peut toujours, améliorer, moderniser, perfectionner et approfondir.

Genèse et évolution sommaire des partis politiques au Mali

A la veille de l'indépendance le 22 septembre 1960, le Mali vivait une certaine bipolarisation de vie politique à travers l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) et le Parti Soudanais pour le Progrès (PSP). Certes, la Constitution reconnaissait le multipartisme en son article 3, mais l'US-RDA s'est comportée en parti unique de fait. Après le coup d'Etat du 19 Novembre 1968, le militaire ont imposé le parti unique constitutionnel sur la base du référendum du 2 juin 1974. En 1976, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) est créée et l'élection présidentielle organisée en 1979. Moussa TRAORE est élu Président de la République. L'US-RDA interdite a choisi la clandestinité. D'autres formations en ont fait de même, notamment le Parti Malien du Travail (PMT), le Parti Malien pour la Démocratie et la Révolution (PMDR).

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Après plusieurs années de rudes luttes contre le régime monolithique de M. TRAORE, les différentes organisations pour le multipartisme et la démocratie unies dans le « Mouvement Démocratique » ont eu raison de ce dernier, qu'elles ont fait chuter le 26 mars 1991. Il s'agit de l'Union nationale des élèves et étudiants du Mali (UNEEM) qui avait des liens avec des partis clandestins comme le PMT, le Parti malien pour la démocratie et la révolution (PMDR) et le Comité de défense des libertés démocratiques au Mali (CDLDM). Mais aussi des associations politiques créées à partir de 1990 c'est-à-dire le CNID, l'Adéma etc.

Toutes les organisations pro-démocratie pluraliste se sont regroupées au sein du Comité de coordination des associations et des organisations démocratiques, communément appelé Mouvement démocratique 22 mars 1991 : le CNID, l'ADEMA, l'AJDP, le JLD, l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), l'AEEM et le barreau.

Avec la collaboration de la frange démocratique des jeunes officiers de l'Armée, le régime de l'UDPM et son Président ont été chassé du pouvoir le 26 Mars 1991, après une répression sanglante qui a fait plus d'une centaine de morts et de très nombreuses victimes.

La Conférence Nationale tenue en juillet-août 1991 a permis de proposer les grands textes du Mali démocratique dont la Constitution, le Code électoral et la charte des partis politiques. Le 12 janvier 1992 a été adoptée la Constitution, promulguée le 25 février 1992.

La situation des partis politiques en 1992

En 1992, le Mali comptait 48 partis politiques dont 24 ont participé aux élections communales et 22 au premier tour des élections législatives de la troisième République. Suite au 2ème tour, l'Adéma-Pasj qui obtient 76 députés sur 116 et 9 partis ont leur entrée à l'Assemblée Nationale. Pour cette première mandature c'est l'Adema-Pasj qui sort vainqueur, avec l'élection de son candidat Alpha Oumar KONARE comme Président de la République.

Partis représentés à l'Assemblée nationale depuis 1992

(Source Wikipédia) avec rajout de 2013-2018

Partis représentés à l'Assemblée nationale depuis 1992

(Source Wikipédia) avec rajout de 2013-2018

Parti politique	Sigle	date de création	1992-1997	1997-2002	2002-2007	2007-2012	2013-2018
Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice	Adéma-Pasj	1991	oui	oui	oui	oui	oui
Bloc des alternances pour le renouveau, l'intégration	Barica	2004	-	-	non	oui	non

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

tion et la coopération africaine							
Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine	BDIA	1993	oui	non	oui	oui	non
Congrès national d'initiative démocratique	Cnid	1991	oui	non	oui	oui	oui
Convention parti du peuple	Copp	1996	non	oui	non	non	non
Convention sociale-démocrate	CDS	1996	-	oui	oui	non	oui
Convergence pour le développement du Mali	Co-dem	2008	-	-	-	oui	oui
Mouvement des citoyens-Cercle des démocrates républicains	MC-CDR	1996	-	oui	non	non	non
Mouvement patriotique pour le renouveau	MPR	1995	-	non	oui	oui	oui
Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine	Miria	1994 (scission de l'Adéma-Pasj)	oui	non	non	oui	oui
Parti citoyen pour le renouveau	PCR	2005	-	-	-	oui	non
Parti de l'indépendance, de la démocratie et de la solidarité	PIDS	2001 (scission de l'USRDA)	-	-	oui		non
Parti démocratique de la justice	1991	PDJ	non	oui	non	non	non
Parti malien pour le	PMDR	1991,	oui		non	-	

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

développement et le renouveau		(fusion avec l'URD en 2004)					non
Parti pour la démocratie et le renouveau	PDR	1999	-	oui	oui	non	non
Parti pour la renaissance nationale	1995 (scission du Cnid)	-	-	oui	oui		oui
Parti de la solidarité et du progrès	PSP	1946 (Parti progressiste soudanais)	oui	non	oui	oui	non
Rassemblement malien pour le travail	Ramat	1991	non	non	oui	non	non
Rassemblement national pour la démocratie	RND	1997, (fusion avec l'Adéma-Pasj en 2008)	-	oui	oui	oui	non
Rassemblement pour la démocratie du travail	RDT	oui	non	oui	non		non
Rassemblement pour la démocratie et le progrès	RDP	1991	oui	non	non	non	non

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Rassemblement pour le Mali	RPM	2002 (scission de l'Adéma-Pasj)	-	-	oui	oui	oui
Union des forces démocratiques pour le progrès	UFDP	1991	oui	non	non	non	non
Union pour la démocratie et le développement	UDD	oui	oui	oui	oui	oui	
Union pour la république et la démocratie	URD	2003 (scission de l'Adéma-Pasj)	-	-	oui	oui	oui
Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain	US-RDA	1946	oui	non	oui	oui	oui
Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance	Sadi	1996	-	non	oui	oui	oui

NB : Il faut lire ce tableau en tenant compte des changements incessants qui interviennent, notamment à travers le nomadisme politique que les autorités semblent être en voie d'éradiquer par la Constitution.

Les scissions et les alliances des partis politiques et la problématique idéologique

Concernant les alliances et les scissions, le Pr Bakary CAMARA, Doyen de la Faculté de droit public a mené une étude importante qui permet de comprendre certaines caractéristiques des partis politiques maliens. Il y a aussi une étude menée par le Pr Issa NDIAYE vers 2004 avec l'Institut néerlandais pour la promotion de la Démocratie. D'autres études complètent les nombreuses publications sur les partis politiques au Mali. Mais le difficile est de pouvoir identifier les partis politiques sur leur filiation idéologique : les concepts « gauche/droite » ou centre semblent être absents de la réalité desdits partis politiques.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Quid de la typologie : parti de cadre et parti de masse ?

Que penser du concept des politologues américains qui disent que l'évolution crée des « Catch all partys » c'est-à-dire les « partis attrapent tout » ou «partis de rassemblement »

Les regroupements politiques depuis 1992

La Convergence nationale pour la démocratie et le progrès

Il réunit l'Adéma-Pasj, le Parti pour la renaissance nationale (PARENA) , l'Alliance pour la démocratie économique et sociale(ADES), la Convention sociale-démocrate (CDS), le Mouvement des citoyens- Cercle des démocrates républicains (MC-CDR), le Rassemblement malien pour le travail (RAMAT) et le Parti démocratique pour la justice (PDJ).

Le Rassemblement des forces patriotiques (RFP)

Il est créé par le Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA), le Parti pour la démocratie et le progrès (PDP), l'Union pour la démocratie et le développement (UDD) et le Parti malien pour le développement et le renouveau (PMDR) Ils seront rejoints par le Congrès national d'initiative démocratique (CNID), le Parti de la solidarité et du progrès, le Mouvement patriotique pour le renouveau et l'Union des forces démocratiques pour le progrès (UFD) alors que l'UDD quitte cette alliance.

Le Front pour le changement et la démocratie

Il regroupe le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (Miria), l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (Us-Rda), le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), l'Union pour la démocratie et le développement (UDD), le Parti du renouveau démocratique et du travail (PRDT) et le Parti malien pour le progrès social (PMPS).

Le Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO)

Né suite à l'échec des élections législatives d'avril 1997, ce collectif regroupe les partis politiques de l'opposition politique constitué du CNID-Faso Yiriaton, le Miria, l'US-RDA, la COPP, l'UFD, le RDP, le BDIA, etc.

Espoir 2002

Créé à la veille des élections générales de 2002 lors desquelles le Président Alpha Oumar KONARE ne pouvait plus se représenter, il réunit le RPM, le Cnid, le MPR et 12 autres partis politiques : Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), Rassemblement pour la démocratie du travail (RDT), Part populaire pour le progrès (PPP), Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), Rassemblement des républicains (RDR), le Parti écologiste pour l'intégration (PEI), Rassemblement pour la justice et le progrès (RJP), Parti libéral malien (PLM), la concertation démocratique (CD), le Parti du renouveau démocratique et du travail (PRDT), Mouvement populaire pour la démocratie directe] (MPDD) et Mouvement populaire pour la lutte ouvrière (MPLO).

L'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP)

Créée à la faveur de l'élection présidentielle de 2007, elle regroupe la quasi-totalité des partis politiques ayant soutenu le Président Amadou Toumani TOURE au cours de son premier mandat et l'obtention du second mandat

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

avec l'Adéma-Pasj et son Président Dioncounda TRAORE comme leader de cette nouvelle alliance électorale.

Elle compte à sa création 33 partis politiques qui soutiennent la candidature du Président sortant Amadou Toumani TOURE. Les initiateurs sont l'Adéma-Pasj et l'URD. Puis d'autres comme le CNID et le MPR.

Le Front pour la démocratie et la République (FDR)

Il a été mis sur pied en Février 2007 et se veut le principal porteur du message « Tout sauf ATT ». Cette alliance regroupe environ 16 partis politiques et associations, dont notamment le Rassemblement pour le Mali (RPM) de l'actuel Président de l'Assemblée Nationale Ibrahim Boubacar KEITA (IBK) ; le Parti pour la renaissance nationale (PARENA) de Tièblé DRAME, l'Association Convergence 2007 de Souleymane Boubeye MAIGA et la Convention démocratique et sociale (CDS) de Mamadou Bakary SANGARE dit « Blaise ».

Les scissions et fusions de partis politique les plus connues

Les scissions

Les scissions les plus connues du landerneau politique malien sont celles qui ont affectées :

- L'Adéma-Pasj : en 1994 le MIRIA ; en 2001 le RPM ; en 2003 l'URD.
- Le CIND : en 1995 le PARENA, le BARA
- Le PARENA : le MODEC.
- Le MPR : l'UDD, le RDS.
- Le PMDR : le RND, la CND
- L'US-RDA : le BDIA, le PDIS.

Les fusions

- Adéma-Pasj et PUDP, PDCI, RND, etc.
- URD et CND, PMDR, FCD
- US-RDA et BDIA

Les nouveaux clivages 2016-2017

Suite aux élections présidentielles d'août 2013 et les législatives de décembre 2013, de nouveaux clivages sont nés avec une opposition politique. La majorité nouvelle est faite autour du RPM qui a gagné hauts les mains la présidentielle avec IBK (77% des voix au 2ème tour) ; ensuite les législatives avec 66 députés proclamés par la Cour Constitutionnelle ; aujourd'hui le RPM à la majorité absolue à l'Assemblée Nationale donc avec plus de 74/147.

La Convention pour la Majorité Présidentielle (CMP)

Constituée en 2014, elle compte tous les partis politiques 3 groupes parlementaires sur 6 présents à l'Assemblée Nationale : Le RPM, l'Alliance Pour le Mali (APM) qui est composée du CNID, de l'APR, de la Codem, de la CDS, du MIRIA, du MPR, de l'UDD, de l'UM-RDA et de Yélema. Ensuite l'Adéma-ASMA-CFP.

L'opposition

Elle est constituée essentiellement du groupe VRD regroupant l'URD, le Parena, le PmVR-Fasoko. Ensuite du Fare, du PSP, du PIDS, du FCD, du PDES, mais aussi Cnas-Faso-Hère.

Le groupe parlementaire « Sadi-ADP-Maliba », anciens partis alliés du RPM. Aujourd'hui ils sont dans l'opposition au pouvoir en place.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

« Nouveau Pôle Politique (NPP) de la Gauche Républicaine et Démocratique » : Il s'agit d'un tout nouveau groupe politique est né en février 2017 appelé constitué du Cnas-faso-hèrè, du Pids, des Fare an ka wili (Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence), de l'UPD (Union pour la Paix et la Démocratie), le PRDD (Parti pour la Révolution et le Développement), PIDS (Parti de l'Indépendance de la Démocratie et de la Solidarité) et le FIAC (Front Uni pour l'Alternance et le Changement).

La posture des partis politiques au plan économique et social

Selon le type de parti politique les options économiques et sociales sont différentes en principe, mais depuis quelques décennies cela paraît plus complexe. Pour les libéraux c'est moins d'Etat et la loi de l'offre et la demande. Pour les socialistes au sens large socialiste, communistes socio-démocrate etc.) c'est plus de régulation économique et sociale par l'Etat même s'il y a des nuances très importantes. D'ailleurs, pour le Mali est-il possible d'avoir une politique économique indépendante des programmes de la Banque mondiale et du FMI ?

Les citoyens ont l'impression que les partis politiques sont des GIE dont les intérêts sont opposés à ceux des laborieuses populations. Notamment à travers des programmes similaires, des discours ambigus, des alliances contre nature, le nomadisme politique sans état d'âme, le mutisme sur les grandes préoccupations de la Nation tels la sécurité, le terrorisme, l'Accord pour la paix, la révision constitutionnelle, etc.

Qu'est-ce que la social-démocratie ?

Pendant longtemps, les spécialistes de l'Etat, notamment les professeurs de droit public, n'ont examiné et analysé la problématique de la démocratie qu'avec « l'œillère du juriste » or la démocratie et la gouvernance économique en général sont indissociables selon des politologues et cette tendance s'accroît de plus en plus. La période du constitutionnalisme était dominée par la vision institutionnaliste de la démocratie.

Un des fondements essentiels de la démocratie libérale est l'économie de marché, elle fondée sur le principe sacro-saint de l'offre et la demande. Cela va interférer dans toute l'idéologie démocratique ; à terme se sera un des objets de la forte contradiction entre les socialo-communistes et les libéraux.

En effet, au XIXème siècle, avec l'avènement des conceptions marxistes, notamment avec la publication du « Manifeste communiste » de Karl MARX et de Frédéric ENGELS, en 1851, l'idéologie socialiste a commencé à avoir pignon sur rue.

Les premiers partis communistes sont nés sur la base de cette analyse marxiste des relations politico-sociales, notamment avec le parti bolchévique en Ex-URSS dont sa victoire contre le Tsar en 1917, a renforcé l'idéologie communiste et les partis communistes. Trois ans après en 1920, le Parti communiste français a vu le jour lors du congrès de Tours.

La revendication politique des masses a gagné la quasi-totalité des Etats en Europe, notamment l'Italie, l'Allemagne etc. Mais au même moment d'autres formations politiques choisissent une politique sociale de gauche non communiste qui se traduira par les conceptions socialistes et/ou socio-démocrates. La social-démocratie voit le jour vers les années 1920-1930 avec des fortunes diverses d'un pays à l'autre.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

Pour le socialisme, il faut dire qu'en France, il naît avec le parti SFIO dont est issu le Parti communiste (PC). En Allemagne c'est la social-démocratie qui voit le jour. Longtemps les partis de la social-démocratie étaient partagés entre la révolution marxiste et la réforme en douceur, avec dialogue entre salariés, syndicats et patronat. De 1930 à nos jours, la social-démocratie a bien évolué suivant des fortunes diverses d'un pays à l'autre, notamment les pays scandinaves, la France et l'Allemagne etc.

C'est après la Seconde Guerre mondiale, que les partis sociaux-démocrates européens, membres de l'Internationale socialiste, ont renoncé définitivement à l'idéologie marxiste et aux aspirations révolutionnaires. Grosso modo, aujourd'hui la social-démocratie est considérée comme une forme réformiste et modérée du socialisme avec l'acceptation du marché».

Les partis socialistes et les partis socio-démocrates proposent une approche plus sociale dans les projets de société. Pour ces partis, la démocratie est indissociable de la justice sociale donc, il faut intégrer la dimension économie sociale dans les projets de société : Une société qui produit et qui redistribue les richesses à l'ensemble des enfants du pays, par une sécurité sociale ; la pleine embauche autant que possible, l'éducation pour tous, une large couverture sanitaire du pays etc. Toute cette vision est nécessaire pour renforcer la démocratie représentative et une société plus juste et plus équilibrée, moins sensible aux convulsions incessantes que connaissent les démocraties libérales pures et dures.

Dans ces partis politiques dits de « gauche », les valeurs du travail, de l'emploi, des politiques de jeunesse conduisent à la conservation de certains secteurs stratégiques de production de services dans les portes-feuille de l'Etat. L'objectif est d'avoir les moyens de redistribuer les richesses. En effet, sur quel fondement idéologique, quel projet de société, les partis politiques s'identifient-ils eux-mêmes ? D'ailleurs peut-on objectivement classer les partis politiques aujourd'hui sur des clivages « gauche/droite » ?

Même en occident, où les partis politiques sont nés autour de 1832 (en Angleterre) n'y a-t-il pas eu une telle évolution qu'il est difficile de procéder à une typologie exhaustive aujourd'hui ? Maurice DUVERGER classifiait les partis politiques en 1951 dans son ouvrage « Les partis politiques », en « parti de cadre » et « parti de masse ». Est-ce que cette typologie tient toujours ?

Les partis de masse tels qu'on les connaissait dans l'entre-deux-guerres n'ont-ils pas évolués de façon exponentielle ? Un parti communiste de 1945 est-il le même en 2017 ? En France, en Russie, en Italie etc. La dictature du prolétariat est-il toujours de mise ? Non !

Le parti socialiste né en France de la Section Française de l'Internationale Socialiste (SFIO) suite à la naissance du parti communiste au Congrès de Tours en 1920 est-il toujours le même ? Non !

D'ailleurs depuis quelques années le parti socialiste vit un drame cornélien à savoir est-il devenu une social-démocratie ou non ? Manuel VALLS sen réclame ouvertement, alors que le débat n'a jamais été » mis clairement sur la table. Le parti est en perte de vitesse à cause de la non-clarification de ce débat. Les primaires socialistes de 2017 en sont la preuve, renforcée par le premier tour de l'élection présidentielle lors de laquelle le candidat retenu par la primaire a été littéralement trahi par une frange très importante des siens.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

Quant au Mali, la situation est encore plus complexe dans la mesure où les partis politiques n'ont souvent pas de ligne idéologique, ni de projet de société véritable. Le constat est qu'il y a un mimétisme dans l'élaboration des projets et des programmes. En tous cas une étude du groupe de recherche « ODYSSEE » sis au quartier Golf en Commune V, sur « Les dynamiques participatives des partis politiques et des autres acteurs dans les élections communales de 2009 dans les communes de San, Banco et Fana », a démontré que les citoyens n'ont aucune connaissance des projets de société des partis politiques. Hélas, le citoyen lambda ne connaît même pas les différences entre les programmes desdits partis politiques.

Synthèse des débats

Après la présentation du communicateur, les constats suivants ont été faits par les participants :

- L'absence d'idéologie chez les partis politiques maliens ;
- Quelles sortes de partis politiques existent au Mali ;
- L'existence du phénomène du nomadisme politique ;
- Quelles sont les valeurs qu'on peut faire renaître au sein des partis politiques;
- L'absence de vision et d'offre de projet de société conformément aux aspirations des citoyens ;
- Les difficultés d'expression des partis politiques de l'opposition ;

Le communicateur a souhaité qu'un accent particulier soit mis sur la formation des jeunes à la base afin qu'ils puissent comprendre leur rôles et celui des partis politiques dans l'œuvre de la construction citoyenne du pays. Cela permettra à terme de régler les nombreux problèmes que le pays connaît aujourd'hui.

Les intervenants ont insisté sur le fait que les jeux de rôle ne sont pas très clairs entre les différents acteurs. Aussi, la perte des valeurs sociétales contribue fortement à la dégradation de la situation du Mali. Car malgré que les attributions de chaque entité soient définies dans les textes constitutifs, la réalité sur le terrain est différente. La question de faire renaître certaines valeurs propres au Mali s'est posée. Pour le communicateur, quand bien même la société malienne se réclame de certaines valeurs et appartenances culturelles, toutes ces valeurs ne sont pas à faire renaître, car cela pourrait constituer soit des manquements à l'égalité des droits soit des entraves à la bonne marche de la démocratie.

D'autres intervenants ont souligné le fait que les partis politiques ne soient pas adaptés aux réalités socio-culturelles du Mali pour aussi expliquer la situation actuelle. Il faut donc repenser ces organisations et adapter leur fonctionnement au contexte du pays. Aussi les graves dérives auxquelles on assiste aujourd'hui telles que : le nomadisme politique, la corruption, les alliances opportunistes, etc. sont aussi le fait de la création anarchique et non règlementée des partis politiques.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI
CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

3. Troisième atelier

« L'architecture et dynamiques des OSC au Mali : les différents types d'OSC, les points forts et les points faibles depuis la crise de 2012, l'avenir des OSC (champ d'actions et recommandations) » par Dr Abdoulaye Sall

1. Introduction

Dans le cadre de l'atelier de réflexion et d'échange entre les partis politiques et les organisations de la société civile que la Fondation Konrad Adenauer organise les 03 et 04 mai 2017, il est retenu de traiter la problématique de l'architecture et dynamique des organisations de la société civile au Mali : les atouts et les limites pour la promotion de l'engagement citoyen.

Il faut rappeler que la société civile, ou plutôt, les organisations de la société civile, couvrent tous les secteurs, tous les domaines de la vie publique nationale, régionale et internationale.

Ce qui impose la nécessité, l'importance, et la pertinence de la prise en compte, et en charge, des questionnements en lien avec :

- la ou le(s) définition(s) des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- les différents types d'OSC, ou encore leurs typologies ;
- leurs points forts et leurs points faibles depuis la crise du 22 mars 2012 qui a vu l'irruption d'une partie de l'armée nationale sur la scène publique et politique ; et
- l'avenir, voire le devenir, des OSC à la lumière de leurs différents, et multiples, champs d'actions et de la formulation des recommandations susceptibles de les accompagner à occuper leur place, et à jouer leur rôle, de pouvoir des citoyens dans l'Etat de droit vers lequel aspirent les populations maliennes, notamment laborieuses.

Ce qui impose aussi de rappeler l'étude réalisée en 2002 par le Centre d'Études et de Renforcement des Capacités d'Analyses et de Plaidoyer (CER-CAP) qui révèle que « les OSC au Mali constituent une alternative, voire, une réponse au rejet de plus en plus grandissant d'une situation de plus d'Etat car la situation de plus d'Etat a montré trop de travers tels, entre autres : l'expansion de la pauvreté, le monopole du pouvoir par une minorité, la mauvaise gestion du développement du pays, la mauvaise gouvernance démocratique, la distribution inéquitable des richesses produites par le pays, la détérioration de la qualité de la vie, la non satisfaction des besoins essentiels des populations, l'hypothèque sur un développement durable de la société ».

2. Objet

La présente communication a pour objet essentiel d'introduire, à travers des points d'appuis qualifiés de majeurs pour la connaissance, la compréhension, l'information, les échanges, les débats, et les enrichissements souhaitables pour l'avenir, et le devenir, des OSC à la lumière de leurs atouts et leurs limites pour la promotion de l'engagement citoyen dans notre pays.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

3. Points d'appuis

Là, il faille inviter les participants à s'interroger sur cinq (05) points d'appuis fondamentaux marqueurs du contexte, de la situation, des enjeux, des défis, des perspectives, d'avant, de pendant, et d'après mars 2012, en termes :

- de connaissance, de compréhension, communes, partagées, et acceptées du concept, des valeurs, des principes, et des règles du jeu des OSC dans un Etat récipiendaire pour la démocratie, la décentralisation, l'Etat de droit, et la bonne gouvernance ;
- d'implication de la société civile dans la formulation et le suivi des politiques de développement ;
- de contribution à l'opérationnalisation de la libre administration des collectivités territoriales prônée dans la Constitution du 25 février 2012, et la Loi sur la libre administration des collectivités, des recommandations issues des Etats Généraux de la Décentralisation, du Document Cadre de Politique Nationale de la Décentralisation (2015-2024), et bien d'autres ;
- d'actions de développement des OSC qui couvrent en fait tous les domaines du développement de la société (politique, économique, financier, social, culturel, religieux/confessionnel..) ;
- de la qualité de l'implication et des actions des OSC très souvent contraintes par leurs faibles capacités en ressources humaines, financières, matérielles.

4. Eclairages

En termes d'éclairages des participants, il y a lieu de retenir, et de s'entendre, sur :

- **la définition universellement admise** du concept d'OSC ; **et**
- **celle retenue par les OCS maliennes** lors de l'atelier national de validation de la synthèse des rencontres de la société civile malienne les 09 et 10 octobre 2001 à Bamako organisé avec le Ministère de l'Administration Territoriale.

4.1 Selon la **définition issue du Rapport du Forum Mondial des Nations-Unies** sur les politiques et pratiques novatrices en matière de gouvernement local à Gothenburg du 23 au 27 septembre 1996,

« La société civile comprend toutes les formes d'action politique dont l'initiative est prise par les citoyens, depuis l'habitant d'un quartier donné qui s'adresse à un responsable des pouvoirs publics en demandant que l'on bouche un trou dans la rue, jusqu'à l'organisation de nombreux citoyens au sein des organisations de masse de la société moderne, les partis politiques, les associations professionnelles, les différents groupes constitués autour d'un ou de plusieurs centres d'intérêt et les milliers d'organisations et d'agences qui existent entre

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

les uns et les autres et qui, d'une façon ou d'une autre, cherchent à influencer les processus politiques et la prise de décisions.

La société civile inclut en conséquence : les médias, syndicats, associations de quartiers, associations de parents d'élèves et de professeurs, entreprises du secteur privé, et une myriade d'organisations formelles et informelles qui sont situées en dehors du domaine public ».

4.2 Quant à la définition retenue par les OSC maliennes en octobre 2001, non encore affirmée, et adoptée, par les pouvoirs publics dans un cadre légal au même titre que les partis politiques dans la Charte des Partis,,

« La société civile est l'ensemble des institutions (associations, organisations, alliances, syndicats, etc....) à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir public. Toutefois, les institutions qui la composent participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement et exercent un contrôle sur la mise en œuvre de ces politiques. Afin de réussir dans leur mission, il est instruit aux institutions de la société civile de respecter les règles de gouvernance démocratique concernant leur fonctionnement interne, défendre les intérêts de ses membres et contribuer au développement social, économique et culturel durable de la société »

Aujourd'hui au Mali, on compte plus de 100. 000 organisations de base, groupements, fédérations, faïtières, conseils et foras de la société civile au Mali, formelles et/ou informelles, couvrant tous les secteurs, et tous les domaines, de la vie politique, publique, économique, sociale, culturelle, sportive..., placés ou/et non sous l'autorité de différents et divers départements ministériels sectoriels..., et régis par autant de textes différents et divers ...se réclamant tous « Société Civile », et chaque jour de 1992 à ce jour, il s'en crée, tant au niveau du District de Bamako, capitale de la République, que dans les 10 régions et 49 cercles que compte le pays..

Sous le vocable d'Organisations Associatives Coopératives et Mutualistes (OACM), on y retrouve :

- Organisations Non Gouvernementales (ONG) disposant d'un récépissé et ayant signé un Accord - Cadre de Coopération avec le Gouvernement ;
- Associations reconnues légalement et possédant un récépissé, ou non déclarées auprès de l'autorité compétente ;
- Unions de groupements ;
- Fédérations ;
- Union ou collectifs formels ou informels d'Associations ou d'ONG ;
- Syndicats ;
- Coopératives ;
- Mutuelles ;
- Etc....

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

5. Perspectives

Pour autant, les OSC doivent constituer dans la société démocratique vers laquelle aspirent les populations, le maillon et le garant nécessaires, voire, indispensables, pour la bonne gouvernance ou gouvernance démocratique généralement perçu comme l'existence d'un Etat de droit dans lequel :

- tous les acteurs y compris l'Etat lui-même sont soumis à la loi ;
- une gestion transparente des affaires publiques ;
- des responsables ayant le devoir de rendre compte de leurs actions ; et
- la participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies.

Et, c'est là que transparaissent à la fois les limites et les atouts des OSCs au Mali, c'est dans cette dynamique, et dans cette perspective, que j'invite les participants à placer leurs échanges, les débats, et les enrichissements, sur le chantier de la co-crédation et de la co-animation des passerelles à établir entre les organisations de la société civile et les partis politiques.

Tous les acteurs y compris l'Etat lui-même sont-ils soumis à la loi ? Y a-t-il une gestion transparente des affaires publiques ? Les responsables respectent-ils le devoir de rendre compte de leurs actions ? La participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies est-elle une réalité dans notre pays ? Que peuvent donc envisager les organisations de la société civile et les partis politiques pour l'émergence, la promotion, la consolidation, et la pérennisation de l'engagement citoyen ?

Au demeurant, il y a encore lieu de se poser, après près de 57 années d'accession à la souveraineté internationale, de se poser les sempiternels questionnements de savoir, et de trouver des solutions démocratiques et républicaines, si :

- les OSC seraient en mesure de relever les challenges qui sont les siens sans une connaissance, une compréhension, communes, partagées, acceptées, et légalement adoptées, du concept de « Société Civile », des valeurs, des principes, des règles du jeu, des combats civiques, démocratiques, républicains, et de bonne gouvernance, qui lui donnent vie, sens, direction, et raison d'être, de vivre, de faire être, de faire vivre ;
- le financement des OSC par les seuls partenaires techniques et financiers (PTF) est-il un facteur de leur épanouissement ou un vecteur de la culture de dépendance ?
- quelles sont les conditions à remplir pour que ces appuis, qui, il faut en convenir, doivent constituer une contribution complémentaire à ceux de l'Etat du Mali, conduisent effectivement à l'épanouissement des OSC ?
- comment accroître la crédibilité des OSC à leur place, dans leur rôle dans la gestion des affaires publiques ?

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MALI

CHRISTINA WAGNER

YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung

www.kas.de/mali

- que faire pour améliorer la qualité de la participation, de l'implication, de la responsabilisation, de l'autonomisation des OSC à la conception et au suivi-évaluation des politiques et programmes de développement ?
- comment rendre plus efficaces les politiques de renforcement des capacités des OSC et pérenniser leurs effets et impacts sur le développement, notamment des populations rurales ?
- comment autonomiser les OSC et les rendre plus responsables dans le cadre de leur propre organisation, par l'effectivité de l'exercice de la démocratie et de la bonne gouvernance en leur sein, et entre elles ?

Sur ce, les réflexions et les débats sont ouverts, et je vous remercie de votre aimable attention !

Synthèse des débats

Le premier constat qui s'est dégagé après la communication est que les OSC doivent faire plus d'actions à la base. A cet égard, les participants ont proposé de renforcer les autorités traditionnelles (en termes de reconnaissance et de légitimité de leurs actions par les pouvoirs publics). Ces autorités qui sont connues et proches de leurs administrés peuvent aider à la compréhension et à l'efficacité des actions de la société civile sur le terrain.

Le communicateur a affirmé que le problème actuel de la société civile découle de l'inapplicabilité des textes régionaux en la matière. Depuis environ dix (10) ans, l'Union Africaine a légiféré dans la charte africaine de la démocratie, des élections et de la transparence. Dans cette charte, la question de la réhabilitation des autorités traditionnelles a été largement traitée. Il a également soulevé la question du pouvoir règlementaire du Chef de village. Il faut renforcer la légitimité et les pouvoirs des chefs traditionnelles. Mais que fait-on au Mali de ce texte qui a tout prévu, et dont mise en œuvre aurait amélioré la situation ?

Les participants ont établi le constat que le concept de société civile est arrivé en Afrique assez tard avec le processus de démocratisation des années 1990. Ce qui explique la non maîtrise de son champ d'intervention par les acteurs. C'est aussi ce qui est à la base de la confusion qui se fait entre société civile et partis politiques.

MALI

CHRISTINA WAGNER
YACOUBA BERTHE

Mai 2017

Platz für Verlinkung
www.kas.de/mali

V. Conclusion

L'atelier de réflexion et d'échange sur les partis politiques et la société civile, organisé par Konrad-Adenauer-Stiftung a pris fin après deux jours d'intenses travaux sur une note de satisfaction générale. L'ensemble des acteurs qui ont passé ces deux journées à débattre ont reconnu que le sujet n'a pas été achevé en dépit des réflexions qu'il a suscitées et des nombreuses recommandations qu'il a générées. Désormais, partis politiques et société civile savent à quoi s'en tenir : chacun connaît son rôle, ses fonctions et sa vocation. De même que chacun sait que des alliances conjoncturelles sont possibles entre les deux entités quand l'intérêt national le recommande. La recherche de la paix au Mali et la nécessité de sortir de la crise sont des conditions qui peuvent recommander le rapprochement entre partis politiques et société civile ; mais elles ne sauraient être un blanc-seing pour la prolifération d'organisations de tous genres et d'alliances contre nature. Le foisonnement d'associations et de partis politiques ne sont pas un signe de bonne santé pour la démocratie malienne, mais plutôt un sujet d'inquiétude. Il dénote la recherche de l'intérêt partisan et du manque de patriotisme. C'est pourquoi les participants ont insisté sur la promotion de la citoyenneté et du civisme. Ils ont émis le vœu que les conclusions de l'atelier soient largement diffusées et que la réflexion sur le thème se poursuive dans d'autres cercles.

La Représentante Résidente de la Konrad-Adenauer-Stiftung, Mme Christina Wagner, dans son mot de clôture de l'atelier, en remerciant les participants, a promis de prendre les dispositions pour que ce thème, qui revêt une grande importance pour le Mali, soit reconduit dans un autre cadre de discussion.

VI. Recommandations

- **La société civile doit jouer son rôle de contre-pouvoir, en affirmant davantage son identité ;**
- **L'Etat doit organiser le financement public des OSC, dans le respect de l'indépendance et de la neutralité de celle-ci ;**
- **La société civile doit aller vers une typologie devant permettre d'identifier les associations qui en font partie ;**
- **La nécessité de créer un cadre d'échange permanent entre partis politiques et OSC ;**
- **La nécessité d'organiser un colloque pour approfondir les thèmes traités ;**
- **L'implication des OSC dans l'organisation transparente des élections ;**
- **Empêcher le regroupement des partis politiques à des fins électoralistes ;**
- **Appliquer les dispositions de la charte des parties politiques ;**
- **Réglementer le financement public des partis politiques ;**
- **Interdire le nomadisme politique ;**
- **Contrôler les modalités d'alliance entre partis politiques ;**
- **Intégrer la proportionnelle améliorée pour les élections communales ;**
- **Instaurer un contrôle responsable des citoyens sur les partis politiques ;**
- **Créer un observatoire pour l'application de la charte des partis politiques ;**
- **La reconnaissance des autorités traditionnelles, voire leur introduction au CENI.**